



Commune de
Gibloux

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL
A L'INTENTION DU
CONSEIL GENERAL**

PLAN FINANCIER 2023 - 2027

BUDGET 2023

Compte de résultats

Compte des investissements

Objet Plan financier 2023-2027 - Budgets 2023 - Message au Conseil général

Date 8 novembre 2022

Auteur Service des finances – J. Crausaz

Table des matières

A. Plan financier 2023 - 2027	
1. Les bases pour l'établissement du plan financier	2
2. Situation financière générale	3
3. Plan financier des investissements 2023 - 2027	6
3.1 Plan financier des investissements en résumé	6
3.2 Frais financiers et récapitulation par chapitre	8
3.2.1 Règles de calcul	8
3.2.2 Récapitulation par chapitre	10
3.3 Quelques commentaires pour les principaux chapitres	12
3.4 Tableau du plan financier des investissements	17
4. Plan financier du compte de résultats 2023 - 2027	19
4.1 Taux d'évolution des charges et des revenus du compte de résultats	19
4.2 Quelques commentaires par chapitre	22
4.3 Résultats	23
5. Impact du plan financier 2023 – 2027 sur l'évolution de la dette communale	24
5.1 Introduction	24
5.2 Méthode d'évaluation	24
5.3 Evaluation de la dette au 31.12.2027	24
B. Budget du compte de résultats 2023	27
1. Introduction	27
2. Commentaires généraux	28
2.1 Paramètres généraux	28
2.2 Règles générales d'évaluation	28
3. Budget du compte de résultats en bref	29
3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 5)	29
3.2 Récapitulation des charges par nature (annexe 6)	32
3.3 Récapitulation des revenus par nature (annexe 6)	34
4. Récapitulations et commentaires par chapitre	36
4.1 Administration générale	37
4.2 Ordre et sécurité publics, défense	39
4.3 Formation	41
4.4 Culture, sport et loisirs	43
4.5 Santé	45
4.6 Prévoyance sociale	45
4.7 Trafic et télécommunications	46
4.8 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	47
4.9 Economie publique	50
4.10 Finances et impôts	52
5. Récapitulations et commentaires par nature	53
5.1 Frais de personnel	53
5.2 Evaluation des recettes fiscales	56
5.3 Frais financiers	61
5.4 Contributions de la commune de Hauterive FR	63
5.5 Participation à la crèche La Marelle	64
5.6 Prévoyance sociale - Aide matérielle	65
5.7 Récapitulations pour les chapitres environnementaux	68
5.8 Imputations internes	73
C. Budget des investissements 2023	75
1. Commentaires généraux sur le budget des investissements	75
2. Projets d'investissements en cours en 2023	76
3. Nouveaux projets proposés pour 2023	77
4. Autres projets inscrits au plan financier pour 2023	79
5. Recettes d'investissements	79
D. Annexes	80

A. Plan financier 2023 – 2027

1. Les bases pour l'établissement du plan financier

1.1 Rappel des bases légales

Loi sur les finances communales (LFCo)

2. Plan financier

Art. 5 But

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Art. 6 Compétences et procédures

¹ *La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.*

² *Le plan financier est adopté par le conseil communal.*

³ *Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et à l'assemblée communale ou au conseil général.*

⁴ *Le Conseil d'Etat édicte les dispositions minimales du plan financier.*

...

Art. 67 Assemblée communale (s'applique au Conseil général)

¹ *L'assemblée communale adopte le règlement des finances. Elle (II) a en outre les attributions suivantes :*

a) *elle prend acte du plan financier et de ses mises à jour ;*

...

Art. 70 Commission financière

...

Art. 72 c) Attributions

¹ *La commission a les attributions suivantes :*

a) *elle examine le plan financier et ses mises à jour ;*

...

...

Art. 73 Conseil communal

...

² *Le conseil communal a en particulier les attributions suivantes :*

...

b) *il adopte le plan financier ;*

Ordonnance sur les finances communales (OFCo)

2.1 Plan financier

Art. 5 Structure (art. 6 al. 4 LFCo)

¹ *Dans le plan financier, les activités communales sont réparties en tâches principales, elles-mêmes subdivisées en groupes de tâches.*

² *La prise en compte de l'évolution des chiffres du passé porte sur les trois dernières années comptables.*

Art. 6 Contenu (art. 6 al. 4 LFCo)

¹ *Le plan financier comprend au moins les éléments suivants :*

a) *les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique ;*

b) *les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle ;*

c) *les charges et revenus planifiés ;*

d) *les dépenses et recettes d'investissement planifiées ;*

e) *l'évaluation des besoins de financement ;*

f) *les possibilités de financement ;*

g) *l'évolution de la fortune et de l'endettement.*

1.2 Données pertinentes, objectifs stratégiques et développement des prestations communales

Les données à notre disposition pour l'établissement du plan financier sont les suivantes :

- Les résultats des exercices précédents et la situation financière actuelle de la commune.
- Le plan de législature défini par le conseil communal.
- Le plan directeur des infrastructures scolaires et extrascolaires.
- L'analyse des besoins en matière d'infrastructures de sports et de loisirs.
- Les analyses des infrastructures de base et les planifications proposées pour leur entretien et leur développement : les routes communales, l'approvisionnement en eau (PIEP) et l'épuration et l'évacuation des eaux (PGEE).
- L'inventaire de notre patrimoine immobilier et la planification de son développement et de son entretien.
- L'inventaire de notre patrimoine financier et la planification de son développement.
- Les planifications arrêtées par les associations de communes dont nous sommes membres.
- Les informations conjoncturelles qui sont portées à notre connaissance.

1.3 Le plan financier 2023 - 2027

Vous trouvez ci-dessous l'analyse et les résultats de la planification financière communale pour les années 2023 à 2027.

Chaque exercice nous permet de dresser l'inventaire des projets et de préciser nos estimations pour la prochaine période quinquennale.

Nous comptons sur les échanges avec la commission financière et le conseil général sur cette planification pour améliorer progressivement la qualité de nos prévisions.

2. Situation financière générale

2.1 Capacité d'investissement de la commune

Dans le cadre de la réforme des finances communales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, la capacité d'investissement de la commune est désormais encadrée par une limite fixée à l'endettement de la commune. Elle est définie à l'art. 19 de l'OFCo.

Art. 19 Limitation de l'endettement des communes (art. 22 al. 2 et 3 LFCo)

- ¹ Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.
- ² A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

Voir ci-dessous l'évaluation des nouveaux indicateurs financiers à partir des comptes 2020.

2.2 Indicateurs financiers harmonisés MCH2

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des réformes de la gestion des finances communales, les nouveaux indicateurs financiers sont définis art. 18 de l'OFCo :

Art. 18 Indicateurs financiers (art. 23 LFCo)

¹ Les indicateurs financiers sont définis comme il suit :

- a) le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette ;
- b) le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements ;
- c) la part des charges d'intérêts détermine le poids des intérêts des dettes mesuré par rapport aux revenus ;
- d) la dette brute par rapport aux revenus mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute ;
- e) la proportion des investissements mesure l'activité au niveau des investissements et son effet sur l'endettement net ;

- f) la part du service de la dette détermine le poids des charges financières induites par les dettes mesuré par rapport aux revenus ;
 g) la dette nette par habitant permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net ;
 h) le taux d'autofinancement caractérise la capacité financière dont dispose la commune.

Ces indicateurs, qui permettent d'évaluer la situation financière des collectivités sur la base du dernier exercice comptable approuvé (à ce jour les comptes 2021), ont été définis par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, dans son manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 ». Leur évolution dans le temps permettra de disposer d'une bonne évaluation de notre situation financière.

Résultats pour les exercices comptables 2020 et 2021 (rappel des résultats publiés au bouclage des comptes 2021)

	Comptes 2020	Comptes 2021	Appréciation pour 2021	
Taux d'endettement net = <i>Dette nette / Revenus fiscaux</i>	106.82 %	-3.37%	< 100 % bon	
Degré d'autofinancement = <i>Autofinancement / Investissements nets</i>	493 %	420%	> 100% idéal	
Part des charges d'intérêts = <i>Charges d'intérêts nets / Revenus courants</i>	1 %	0.32 %	0 - 4 bon	
Dettes brutes par rapport aux revenus = <i>Dettes brutes / Revenus courants</i>	101 %	90 %	50 - 100 bon	
Proportion des investissements = <i>Investissements bruts / Dépenses totales</i>	8 %	13 %	10 - 20 effort d'investissement moyen	
Part du service de la dette = <i>Service de la dette / Revenus courants</i>	5 %	6 %	5 - 15 charge acceptable	
Dettes nettes par habitant en francs = <i>Dette nette / Population résidente permanente</i>	3'187.96	- 110.85	< 0 fortune nette par habitant !	
Taux d'autofinancement = <i>Autofinancement / Revenus courants</i>	14 %	18 %	10 - 20 moyen	

Quelques explications

Taux d'endettement net

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Dettes brutes par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

L'exercice 2021 fut à nouveau un très bon exercice avec un résultat exceptionnel de Fr. 4'452'624.86 d'excédent brut de revenus. La bonne santé des indicateurs d'autofinancement le confirme.

La proportion des investissements reste à un niveau moyen d'année en année, principalement dû à un retard récurrent et important de notre programme d'investissements.

L'amélioration de la dette nette par habitant et de la dette brute par rapport aux revenus est due à la fois aux excellents exercices de la commune depuis la fusion et au retard de notre programme d'investissements. Le saut très important de l'indicateur « Dette nette par habitant » entre 2020 et 2021 est dû à l'évaluation de notre patrimoine financier (en particulier des terrains en zone à bâtir) exigé par les nouvelles règles comptables MCH2.

3. Plan financier des investissements 2023 - 2027

3.1 Plan financier des investissements en résumé

Le plan financier des investissements s'inscrit dans la planification à long terme des interventions sur les infrastructures communales et se base notamment sur les éléments suivants :

- le programme d'interventions pour l'entretien des routes communales ;
- la planification cantonale connue des interventions sur les routes cantonales pour coordination ;
- le plan de développement des infrastructures scolaires et extrascolaires ;
- le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) avec coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'épuration des eaux ;
- le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avec coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau.

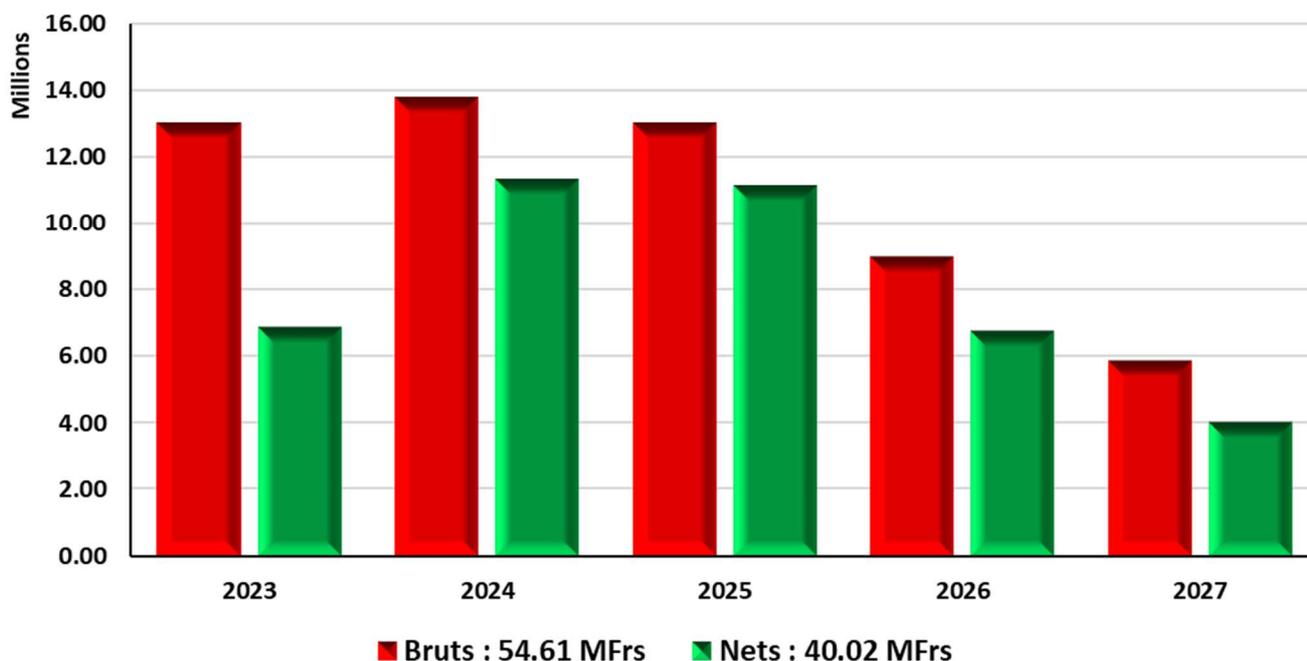
Pour le reste, la planification 2023 – 2027 des investissements intègre les éléments suivants :

- a) Les projets en cours dont tout ou partie des dépenses et des recettes sont reportées sur la période 2023 à 2027.
- b) Les nouveaux projets planifiés sur la période 2023 à 2027 - 19 projets pour un total de 5.4 MFr
- c) Pour information, quelques projets importants qui n'ont pas été inscrits dans la planification 2023 – 2027 et qui sont prévus au-delà de 2027. Lorsqu'ils sont connus, les chiffres globaux figurent dans la colonne « Au-delà de 2027 » - au total 5 MFr (voir ci-dessous sous point 3.4 et annexe 1).
- d) Les recettes d'investissements planifiées sur la période.
Les recettes d'investissements sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipements.
- e) Les totaux par chapitre pour les années 2020 à 2022 conformément l'art. 5 al. 2 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Sur l'ensemble de la période de planification, les chiffres généraux sont les suivants (en chiffres arrondis) :

Période	Investissements		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
2017 - 2021	43'000'000.00	8'000'000.00	35'000'000.00
2018 - 2022	35'000'000.00	11'000'000.00	24'000'000.00
2019 - 2023	32'000'000.00	12'000'000.00	20'000'000.00
2020 - 2024	30'000'000.00	11'000'000.00	19'000'000.00
2021 - 2025	35'500'000.00	9'700'000.00	25'800'000.00
2022 - 2026	43'700'000.00	13'000'000.00	30'700'000.00
2023 - 2027	54'610'000.00	14'590'000.00	40'020'000.00

Evolution des dépenses annuelles d'investissements sur la période 2023 à 2027



Commentaires

- Les écarts entre les investissements bruts et les investissements nets sont constitués par les recettes d'investissements (subventions, ventes immobilières, contributions d'équipements et taxes de raccordement). L'écart est particulièrement important en 2023 (près de 6 MFrs) malgré des recettes importantes : ventes de terrains en zones d'activités (2.8 MFrs), ventes de bâtiments (1.2 MFrs), des subventions (0.1 MFrs), des contributions d'équipement (0.25 MFrs), et des taxes de raccordement (1.7 MFrs).
- Une part importante des investissements (près de 40 MFrs) est concentrée sur les trois premières années de la période de planification (2023 à 2025) - investissements importants dans les constructions scolaires (11.9 MFrs), pour les infrastructures sports et loisirs (5.4 MFrs), pour les routes communales (10 MFrs) et pour les ouvrages d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux (10.2 MFrs).

3.2 Frais financiers et récapitulation par chapitre

3.2.1 Règles de calcul

a) Intérêts

- Taux d'intérêts moyen : 2.0 %.
- Les intérêts durant les travaux sont considérés comme intérêts intercalaires. La charge est inscrite sur le compte général des intérêts : compte no 9610.3401.00.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet. De manière générale, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet après déduction des amortissements.

b) Amortissements comptables

Selon les nouvelles règles définies par MCH2, un amortissement comptable selon un taux défini dans l'annexe de la Directive 04 « Présentation des comptes et principes d'évaluation » du SCom, calculé sur le montant d'investissement brut doit être inscrit en charge dans le centre de charges concerné (amortissement comptable).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Taux
Routes, voies de communication	
Routes	2.50%
Chemins naturels	5.00%
Installations routières	5.00%
Aménagement des cours d'eau	
Ouvrages en pierre ou en béton	2.50%
Ouvrages en bois ou stabilisation végétale	5.00%
Approvisionnement en eau	
Captages	2.00%
Stations de traitement de l'eau	3.00%
Stations de pompage, chambres réductrices/de mesure	2.00%
Conduites et hydrantes	1.25%
Réservoirs	1.50%
Installations de mesure, de commande et de régulation	5.00%
Sommes des rachats à d'autres services des eaux	3.00%
Traitement des eaux usées	
Ouvrages de génie civil Canalisations	1.25%
Ouvrages spéciaux	2.00%
Stations d'épuration	3.00%
Autres ouvrages de génie civil	
Ouvrages spéciaux	4.00%
Ouvrages d'aménagement des eaux	5.00%
Autres	2.50%
Bâtiments / terrains bâtis	
Bâtiment scolaire	3.00%
Bâtiment de l'école enfantine	3.00%
Bâtiment polyvalent	3.00%
Salle de gymnastique	3.00%
Piscine / patinoire	4.00%
Piscine couverte	4.00%
Toilettes publiques	4.00%
Maison communale	3.00%
Installation de la protection civile	3.00%
Centre d'entretien	3.00%
Local des pompiers	3.00%
Garage souterrain	3.00%
Abattoirs	3.00%
Installation de tir	3.00%
Déchetterie	3.00%

Eglise, cure	3.00%
Bâtiments culturels, monuments	3.00%
Salles de concert, théâtre	4.00%
Funérarium, crématoire	3.00%
Autres	3.00%
Forêts, pâturages	0.00%
Meubles, machines, véhicules	10.00%
Equipements d'exploitation, véhicules spéciaux	5.00%
Appareils, matériel informatique	25.00%
Autres immobilisations corporelles	10.00%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	25.00%
Licences, droits d'utilisation, etc.	20.00%
Aménagement local et régional, autres plans et études	10.00%
PATRIMOINE FINANCIER	
Tout le patrimoine financier	0.00%

c) Chapitres des charges environnementales

Approvisionnement et eau et Traitement des eaux usées

Tant sur le plan du compte de résultats que des investissements, ces chapitres sont obligatoirement autofinancés par les taxes.

Même s'il doit être confirmé dans le cadre du bouclage de chaque exercice, le financement par les taxes et les réserves disponibles est évalué et pris en compte. Le recours à l'emprunt ne peut être que transitoire et ne sera à terme plus nécessaire.

Déchets

Les charges d'exploitation doivent être couvertes au minimum à hauteur de 70% par les taxes.

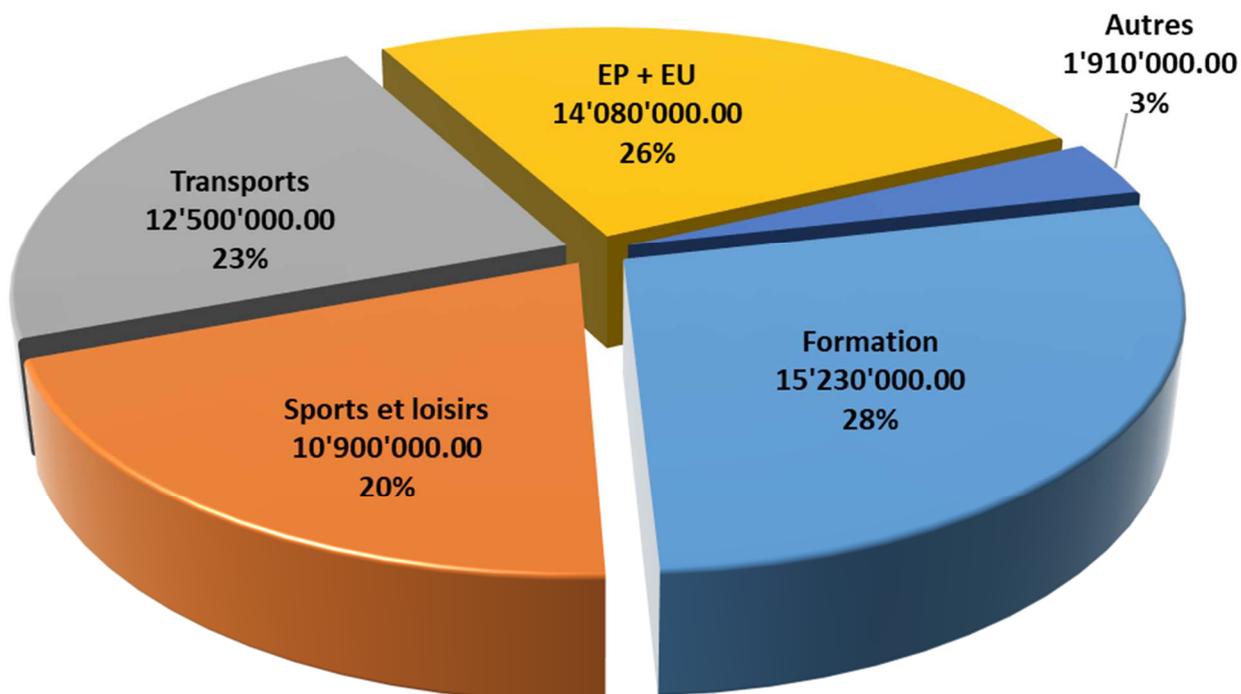
3.2.2 Récapitulation par chapitre

Ch.	Objet	Total 2023-2027	Part en %	Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026	2027
0	ADMINISTRATION GENERALE									
	Investissements bruts	60'000.00	0.11%	12'000.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	60'000.00	0.15%	12'000.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	47'700.00			0.00	0.00	0.00	16'200.00	15'900.00	15'600.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS									
	Investissements bruts	182'000.00	0.33%	36'400.00	0.00	182'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	182'000.00	0.45%	36'400.00	0.00	182'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	49'868.00			0.00	0.00	12'740.00	12'558.00	12'376.00	12'194.00
2	FORMATION									
	Investissements bruts	15'230'000.00	27.89%	3'046'000.00	2'585'000.00	2'915'000.00	4'565'000.00	4'400'000.00	3'350'000.00	0.00
	Investissements nets	13'930'000.00	34.81%	2'786'000.00	2'585'000.00	2'915'000.00	4'065'000.00	4'200'000.00	2'750'000.00	0.00
	Frais financiers présumés	1'535'714.32			0.00	0.00	8'250.00	326'892.00	442'968.11	757'604.22
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS									
	Investissements bruts	10'895'000.00	19.95%	2'179'000.00	800'000.00	390'000.00	1'650'000.00	3'345'000.00	2'010'000.00	3'500'000.00
	Investissements nets	10'595'000.00	26.48%	2'119'000.00	800'000.00	390'000.00	1'650'000.00	3'345'000.00	2'010'000.00	3'200'000.00
	Frais financiers présumés	870'195.00			0.00	62'700.00	73'947.60	89'035.20	217'080.80	427'431.40
5	PREVOYANCE SOCIALE									
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS									
	Investissements bruts	12'495'000.00	22.88%	2'499'000.00	1'386'100.00	3'666'000.00	3'943'000.00	2'810'000.00	1'511'000.00	565'000.00
	Investissements nets	11'887'500.00	29.71%	2'377'500.00	1'206'600.00	3'554'800.00	3'697'700.00	2'690'700.00	1'447'700.00	496'600.00
	Frais financiers présumés	1'687'456.70			0.00	37'300.00	89'896.00	409'280.10	530'147.35	620'833.25
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU									
	Investissements bruts	4'765'000.00	8.73%	953'000.00	1'169'000.00	1'540'000.00	675'000.00	540'000.00	700'000.00	1'310'000.00
	Investissements nets	3'355'000.00	8.38%	671'000.00	381'000.00	740'000.00	515'000.00	390'000.00	550'000.00	1'160'000.00
	Frais financiers présumés	528'287.30			0.00	38'571.00	49'694.30	130'099.40	145'433.00	164'489.60
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES									
	Investissements bruts	9'310'000.00	17.05%	1'862'000.00	1'324'000.00	2'925'000.00	2'585'000.00	1'900'000.00	1'400'000.00	500'000.00
	Investissements nets	7'810'000.00	19.52%	1'562'000.00	836'000.00	2'025'000.00	2'435'000.00	1'750'000.00	1'250'000.00	350'000.00
	Frais financiers présumés	1'276'217.50			0.00	123'287.50	149'723.75	296'065.00	342'118.75	365'022.50
73	GESTION DES DECHETS									
	Investissements bruts	100'000.00	0.18%	20'000.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.25%	20'000.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	27'400.00			0.00	0.00	7'000.00	6'900.00	6'800.00	6'700.00
741	CORRECTIONS DE COURS D'EAU									
	Investissements bruts	90'000.00	0.16%	18'000.00	179'000.00	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	50'000.00	0.12%	10'000.00	-51'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	10'350.00			0.00	0.00	3'500.00	3'450.00	3'400.00	0.00
7690	ENERGIE									
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7691	ASSAINISSEMENTS DE SITES POLLUES									
	Investissements bruts	62'000.00	0.11%	12'400.00	0.00	62'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	62'000.00	0.15%	12'400.00	-133'000.00	62'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	54'162.00			0.00	8'850.00	11'533.80	11'396.60	11'259.40	11'122.20
771	CIMETIERES COMMUNAUX									
	Investissements bruts	100'000.00	0.18%	20'000.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.25%	20'000.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	17'700.00			0.00	0.00	4'500.00	4'450.00	4'400.00	4'350.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									
	Investissements bruts	60'000.00	0.11%	12'000.00	121'000.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-577'000.00	-1.44%	-115'400.00	121'000.00	-195'000.00	-157'000.00	-98'000.00	-109'000.00	-18'000.00
	Frais financiers présumés	240'360.00			0.00	51'400.00	52'620.00	48'480.00	45'520.00	42'340.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE									
	Investissements bruts	437'000.00	0.80%	87'400.00	430'000.00	150'000.00	287'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	370'500.00	0.93%	74'100.00	430'000.00	150'000.00	220'500.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	186'996.25			0.00	21'500.00	31'742.00	45'181.50	44'584.75	43'988.00
9	FINANCES ET IMPOTS									
	Investissements bruts	820'000.00	1.50%	164'000.00	162'000.00	820'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-790'700.00	-19.76%	-1'581'400.00	-2'078'000.00	-3'201'000.00	-1'176'500.00	-1'176'500.00	-1'176'500.00	-1'176'500.00
	Frais financiers présumés	-500'980.00			0.00	-41'000.00	-79'700.00	-103'230.00	-126'760.00	-150'290.00
	Investissements bruts	54'606'000.00	100.00%	10'921'200.00	8'156'100.00	13'000'000.00	13'765'000.00	12'995'000.00	8'971'000.00	5'875'000.00
	Investissements nets	40'018'000.00	100.00%	8'003'600.00	4'097'600.00	6'872'800.00	11'309'700.00	11'101'200.00	6'722'200.00	4'012'100.00
	Frais financiers présumés (supplémentaires)	6'031'427.07				302'608.50	415'447.45	1'296'757.80	1'695'228.16	2'321'385.17
	Sans les chapitres environnementaux									
	Investissements bruts	40'531'000.00	74.22%	8'106'200.00	5'663'100.00	8'535'000.00	10'505'000.00	10'555'000.00	6'871'000.00	4'065'000.00
	Investissements nets	28'853'000.00	72.10%	5'770'600.00	2'880'600.00	4'107'800.00	8'359'700.00	8'961'200.00	4'922'200.00	2'502'100.00
	Frais financiers présumés (supplémentaires)	4'226'922.27				140'750.00	216'029.40	870'593.40	1'207'676.41	1'791'873.07

Commentaires

- Les investissements nets négatifs sont dus à la prise en compte des recettes d'investissements non affectées : vente de biens immobiliers, contributions d'équipements et taxes de raccordement planifiées sur la période.
- Les frais financiers sont pris en compte dans les budgets du compte de résultats de 2023 à 2027 (plan financier du compte de résultats). Seuls les frais financiers supplémentaires présumés de 2024 à 2027 sont mentionnés dans le tableau.

Répartition générale des investissements bruts par chapitre

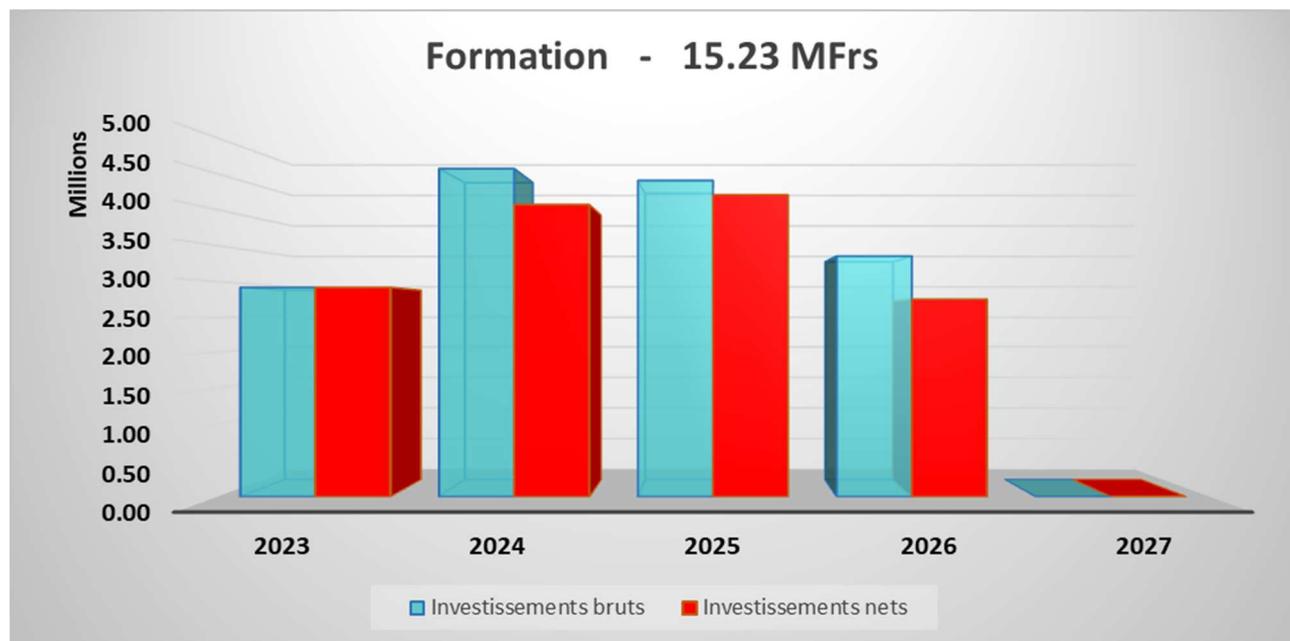


Avec dans la catégorie « Autres » :

Administration générale	60'000.00
Ordre et sécurité publics	182'000.00
Gestion des déchets	100'000.00
Corrections de cours d'eau	90'000.00
Assainissements de sites pollués	62'000.00
Cimetière communaux	100'000.00
Aménagement du territoire	60'000.00
Économie publique	437'000.00
Finances et impôts	820'000.00

3.3 Quelques commentaires pour les principaux chapitres

3.3.1 Formation (27.9 % des charges brutes)



Principaux projets

Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Rossens

Le financement du projet est inscrit sur les années 2021 à 2024 (au total 8.5 MFrs).

Il est complété par le projet de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire inscrit sur les années 2022 à 2025 (au total 2 MFrs).

Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Farvagny-le-Grand

Le financement du projet est inscrit sur les années 2023 et 2026 (au total 7 MFrs).

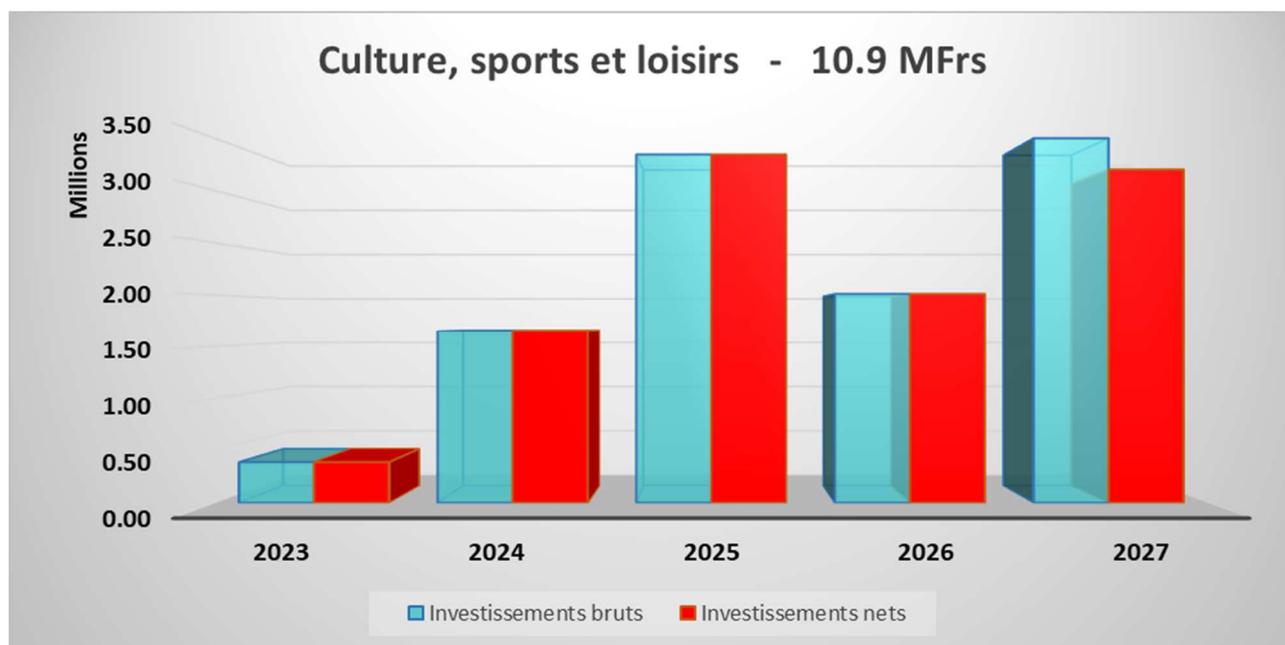
Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Estavayer-le-Gibloux

Le financement du projet (1 MFrs) est inscrit au-delà de l'année 2027.

Aménagement de l'ancienne école de Corpataux

Le projet est inscrit en 2024 et 2025. Le coût des travaux est évalué à 600 kFrs.

3.3.2 Culture, sport et loisirs (20 % des charges brutes)



Principaux projets

Infrastructures sportives

Le réaménagement des infrastructures sportives de FG et la réalisation d'un terrain de football synthétique sont inscrits sur les années 2023 à 2025 pour un total de 2.4 MFr.

Accès au château d'Illens

Les accès au château doivent être améliorés et le site doit être intégré au réseau de sentiers pédestres.

Le projet d'aménagement des accès est inscrit en 2023. Les coûts sont évalués à 200 kFr.

Halle de sport

La réalisation d'une halle de sport complémentaire sur le site de FG est inscrite en 2027 pour un total de 3.5 MFr. Un crédit d'étude sera inscrit au budget 2026.

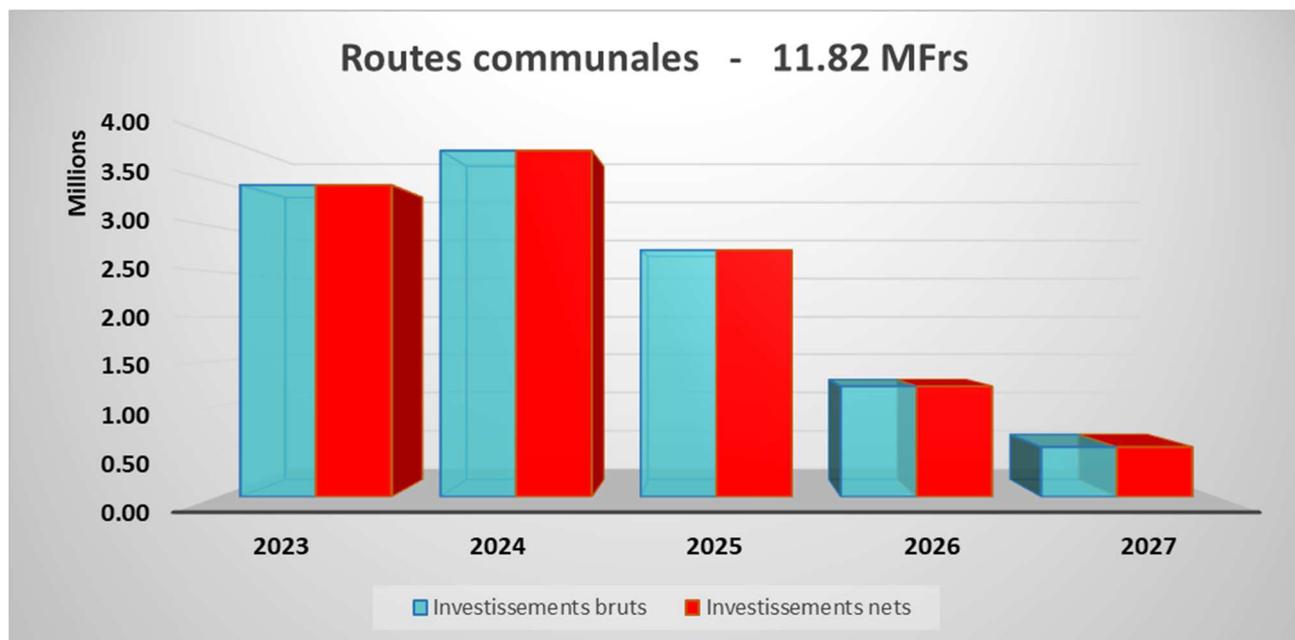
Complexe Sports & Loisirs

La construction à Vuisternens-en-Ogoz d'un complexe dédié au sport et aux loisirs est inscrite sur les années 2024 à 2026 pour un montant total de 4.0 MFr. Le crédit d'étude est inscrit en 2024.

Aménagement d'un Skatepark

La construction d'un Skatepark sur un site encore à déterminer est inscrite en 2024 pour un coût total de 320 kFr.

3.3.3 Routes communales (21.6 % des charges brutes)



Sur la base de l'étude générale du réseau des routes communales, les chiffres suivants sont au minimum à inscrire au plan financier :

- investissements annuels relatifs au maintien de la valeur pour Fr. 1'000'000.00/année en moyenne ;
- investissements annuels relatifs aux nouveaux aménagements routiers pour Fr. 500'000.00/année en moyenne.

Evolution des investissements bruts dans ce domaine (les chiffres sont arrondis)

Plan financier	Moy. annuelle	Année	Budget	Comptes
2017 - 2021	2'580'000.00	2017	2'256'000.00	935'354.45
2018 - 2022	1'470'000.00	2018	2'702'000.00	1'930'968.55
2019 - 2023	1'140'000.00	2019	1'204'000.00	500'997.10
2020 - 2024	1'270'000.00	2020	930'000.00	751'000.00
2021 - 2025	1'770'000.00	2021	360'000.00	82'000.00
2022 - 2026	2'250'000.00	2022 (bu)	432'000.00	
		2022 (pf)	2'660'000.00	
2023 - 2027	2'363'000.00	2023 (pf)	3'462'000.00	

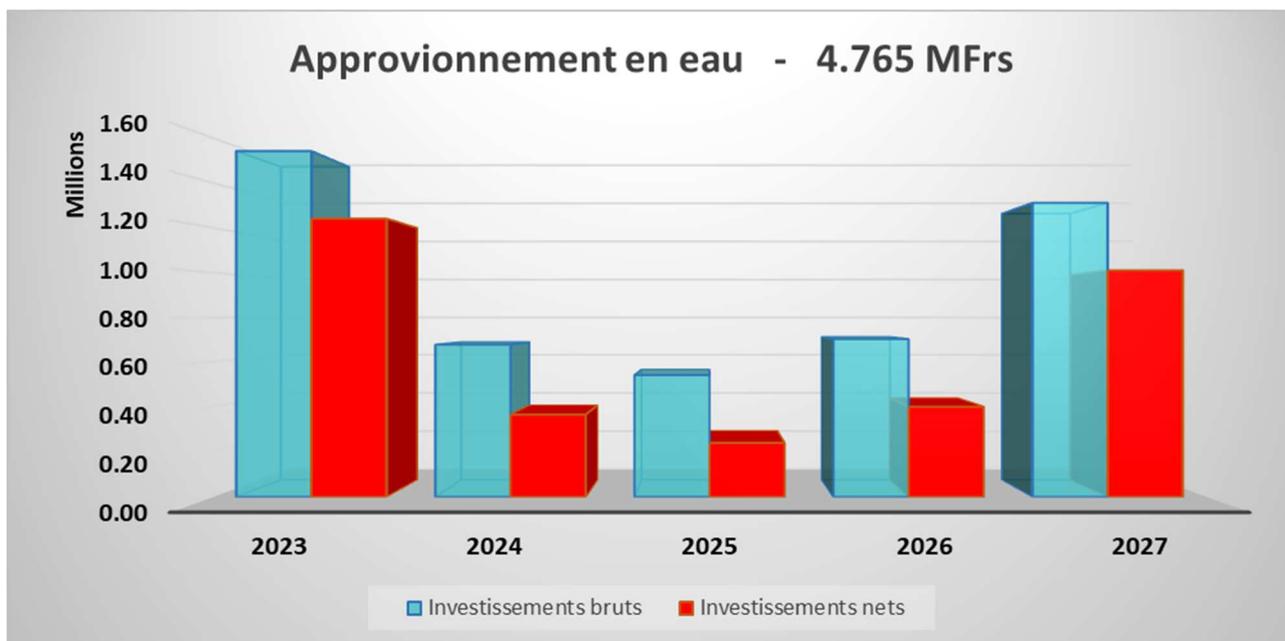
La moyenne annuelle sur la période 2023-2027 est de Fr. 2'363'000.00 au lieu des Fr. 1'500'000.00 admis en moyenne annuelle.

La coordination de certains travaux avec les aménagements sur les routes cantonales et les projets d'adduction d'eau ou d'épuration des eaux impose parfois le calendrier des investissements sur la période.

Aménagements de zones 30 km/h

Des aménagements de zones 30 km/h dans 8 villages sont inscrits sur les années 2023 à 2027 pour un total de plus de 1.6 MFr.

3.3.4 Approvisionnement en eau (8.7 % des charges brutes)



Commentaires

Dépenses annuelles brutes moyennes

– Période de 2016 à 2021 (comptes)	Fr.	445'000.00
– Période de 2023 à 2027 (planification)	Fr.	953'000.00

Recettes destinées au financement des investissements

Les recettes des taxes de raccordement sont évaluées à Fr. 280'000.00 en moyenne annuelle auxquelles s'ajoute l'excédent de revenu annuel des taxes de base évalué à Fr. 60'000.00 en moyenne.

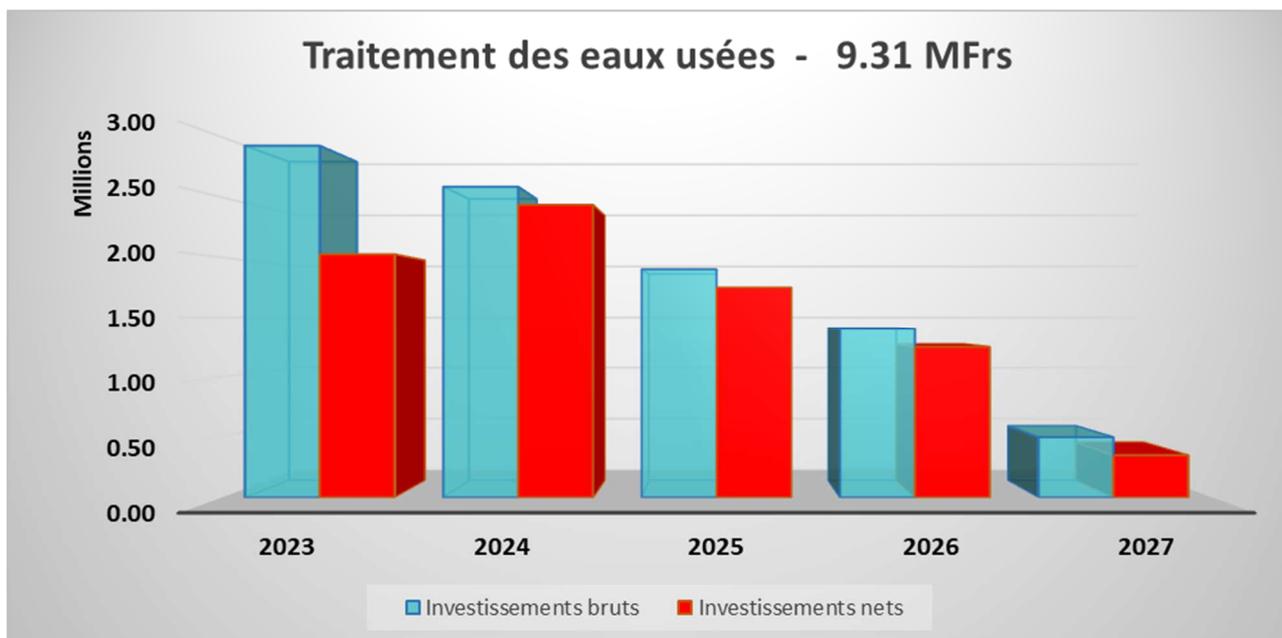
Nouveaux projets inscrits durant la période

Un crédit cadre pour un total de Fr. 300'000.00 est inscrit sur les années 2023 à 2027 afin de financer les nombreux déplacements de conduites.

Remplacement conduite secteur Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand inscrit sur les années 2023 et 2024 pour un total de Fr. 185'000.00.

Agrandissement du réservoir de Bouleyres à Vuisternens-en-Ogoz inscrit sur les années 2026 et 2027 pour un montant total de Fr. 1'350'000.00.

3.3.5 Protection des eaux (17 % des charges brutes)



Commentaires

Dépenses annuelles brutes moyennes

- Période de 2016 à 2021 (comptes) Fr. 1'173'000.00
- Période de 2023 à 2027 (planification) Fr. 1'862'000.00

Recettes destinées au financement des investissements :

Les recettes des taxes de raccordement sont évaluées à Fr. 300'000.00 en moyenne annuelle auxquelles s'ajoute l'excédent de revenu annuel des taxes de base évalué à Fr. 600'000.00 en moyenne.

Nouveaux projets inscrits durant la période

Projet de mise en séparatif et d'un bassin de laminage secteur Grand-Clos à Farvagny-le-Grand inscrit en 2026 pour un montant de Fr. 900'000.00.

Conduites d'épuration et d'évacuation des eaux mises en place dans le cadre des travaux de rénovation de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit inscrites en 2023 et 2024 pour un montant total de Fr. 710'000.00.

3.3.6 Immeubles du patrimoine financier (7.9 MFrs de recettes nettes)

A défaut de connaître le calendrier des ventes de terrains dans la zone d'activité de La Longivue, les recettes de ces ventes sont réparties sur les cinq ans de la période de planification pour un total de 5.7 MFrs (22'824 m² à Fr. 250.00/m²).

La vente d'une parcelle d'environ 6'000 m² dans la Zone d'activité restreinte à Rossens (Rte d'Illens) évaluée à 750 kFrs est inscrite en recette pour l'année 2023.

La vente de deux bâtiments communaux est inscrite en 2023 pour un montant de 1.2 MFrs.

3.4 Tableau du plan financier des investissements

Vous trouverez joint au présent message (voir annexe 1) le tableau présentant l'ensemble des investissements planifiés de 2023 à 2027.

Les projets d'investissements inscrits durant la période sous analyse font l'objet selon leur situation :

- d'une fiche « Situation financière » en annexe des comptes 2021 pour les projets décidés avant le 31.12.2021 dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2023 à 2027 ;
- d'une fiche de « Crédit d'engagement » en annexe du budget 2022 ou établie dans le courant de l'année 2022 pour les projets dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2023 à 2027 ;
- d'une fiche de « Crédit d'engagement » pour les nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2023 (voir annexes 10 à 22) ;
- d'une « Fiche de projet » (voir annexe 23) pour les autres projets inscrits au plan financier.

Commentaires

- a) Les objets d'investissements sont classés en **5 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :
- Suite et report total ou partiel d'un projet encore en cours. (jaune)
 - Nouveau projet planifié sur la période. (sans couleur)
 - Projets indéfinis dont le total est réparti. (bleu)
 - Nouveau projet non planifié sur la période. (rose)
 - Recettes d'investissements non affectées (ventes, taxes et autres contributions) planifiées sur la période. (vert)
- b) Les projets sont **classés par chapitre comptable** - 1^{re} colonne
- c) **Localisation** – 2^e colonne
- Dans la mesure du possible, les projets sont localisés dans un village selon les abréviations suivantes : Corpataux (CO), Estavayer-le-Gibloux (EG), Farvagny-le-Grand (FG), Farvagny-le-Petit (FP), Grenilles (GR), Magnedens (MA), Posat (PO), Rossens (RO), Rueyres-St-Laurent (RS), Villarlod (VI), Villarsel-le-Gibloux (VG), Vuisternens-en-Ogoz (VO).
- Les projets non localisables sont marqués GX (pour Gibloux).
- d) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un service** – 3^e colonne
- Service administratif (SAdm), Ressources humaines (RH), Service des finances (SFin), Service technique (STech), Service social (SSoc), Service des curatelles (SCur), Service des forêts (SFor).
- e) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un dicastère** désigné par son numéro – 4^e colonne.
- f) **Désignation** – 5^e colonne
- g) **Chiffres globaux du financement des projets** – colonnes 6 à 16
- Les chiffres sont présentés sur une colonne et trois lignes avec les significations suivantes pour chacune des lignes :
- **Investissement brut** : dépenses brutes du projet.
 - **Recettes d'investissements** : recettes du projet (subventions et autres contributions).
 - **Investissement net** : dépenses du projet après soustraction des recettes.
- h) **Total du projet** - 6^e colonne
- La colonne contient les montants totaux (dépenses et recettes) relatifs aux projets.

i) **Total 2023 - 2027** - 7^e colonne

La colonne contient les montants totaux (dépenses et recettes) relatifs aux projets pour la période 2023 à 2027.

j) **Années 2020 à 2022** - colonnes 8 à 10

Totaux par chapitres pour les trois années précédentes.

k) **Années 2023 à 2027** - colonnes 11 à 15

Pour l'année 2023, les objets d'investissements sont classés en **4 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Projets (suite ou report) inscrits au budget des investissements 2023. (jaune)
- Projets inscrits au budget des investissements 2023 et qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement lors de la séance du 5 et 6.12.2022 (nouveaux projets). (saumon)
- Projets planifiés pour 2023 et qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement courant 2023. (blanc).
- Recettes d'investissements non affectées. (vert)

Montants annuels relatifs aux projets planifiés durant les cinq prochaines années.

Un projet peut être réparti sur plusieurs années.

l) **Projets planifiés au-delà de 2027** - colonne 16

Vous trouvez dans cette colonne, pour information, les projets et les montants relatifs aux projets connus à ce jour dont la réalisation interviendra au-delà de la période sous analyse.

m) **Commentaires généraux** – dernière colonne.

4. Plan financier du compte de résultats 2023 - 2027

L'évaluation du plan financier du compte de résultats 2023 – 2027 est basée sur les éléments suivants :

- Les comptes 2016 à 2021 et les budgets du compte de résultats 2022 et 2023 avec les apurements nécessaires.
- Une évaluation des paramètres conjoncturels déterminants : évolution des prix, accroissement de la population, etc.
- Le projet de budget du compte de résultats 2023.
- Une évaluation de l'évolution des charges et des revenus par nature du compte de résultats durant les années 2024 à 2027.
- Les chiffres fournis par les associations de communes.
- La prise en compte des modifications particulières de certaines charges ou revenus durant les années 2024 à 2027.
- Les nouveaux frais financiers liés aux investissements inscrits dans planification financière.

Avec le budget du compte de résultats 2023 comme base, **l'évaluation du plan financier** des comptes de résultats pour les années 2024 à 2027 **intègre les frais financiers des investissements inscrits sur la période, le calcul des contributions de la commune partenaire de Hauterive et le calcul des imputations internes**. L'évaluation des charges et des revenus des budgets du compte de résultats 2024 à 2027 est par conséquent la plus complète possible. Les chiffres par compte et par chapitre peuvent être comparés et analysés sur l'ensemble de la période.

4.1 Taux d'évolution des charges et des revenus du compte de résultats

Evolution de la population légale

Année ->	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Corpataux-Magnedens	1'160	1'193	1'237	1'264	1'296	1'313							
Farvagny	2'093	2'114	2'130	2'168	2'215	2'236							
Le Glèbe	1'123	1'164	1'189	1'238	1'246	1'260							
Rossens	1'222	1'248	1'242	1'254	1'293	1'335							
Vuisternens-en-Ogoz	845	859	938	975	975	995							
Gibloux	6'443	6'578	6'736	6'899	7'025	7'139	7'236	7'306	7'448	7'606	7'622	7'677	7'950
Augmentation annuelle %		2.10	2.40	2.42	1.83	1.62	1.36	0.97	1.94	2.12	0.21	0.72	3.56
Augm. moyenne sur 11 ans %	1.60 %												

Le chiffre 7'950 habitants au 31.12.2022 est une estimation basée sur l'évolution constatée au courant de l'année 2022.

Un taux d'accroissement moyen de la population de 1.50% par année est retenu les années 2023 à 2027.

Evolution des charges

Pour les années 2024 à 2027, l'évolution des charges du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. L'hypothèse de base est de considérer que l'impact de la crise énergico-économique actuelle est pris en compte principalement dans le budget 2023 et par une augmentation des taux de progression des charges pour les prochaines années. Les principales tendances retenues sont les suivantes :

Pour les comptes dont les charges sont proportionnelles :

- à la population + 1.5 %
- aux frais de personnel + 2.0 %
- à la population et aux frais de personnel + 3.5 %

Pour les charges courantes + 1.0 %

Pour les charges d'entretien + 2.0 %

Pour les charges d'entretiens techniques	+ 2.0 %
Pour les charges d'énergie	+ 2.0 %
Pour les prestations de services	+ 2.0 %
Pour les fournitures	+ 2.0 %

Pour les charges cantonales et des associations intercommunales (charges liées) : les taux indiqués par les instances concernées ou lorsque cette information fait défaut, dans la mesure où la répartition est le plus souvent au prorata de la population :

- activités avec principalement des charges de personnel	+ 3.5 %
- autres activités	+ 1.5 %

Evolution des revenus

Pour les années 2024 à 2027, l'évolution des revenus du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Afin de contribuer à une estimation prudente de l'équilibre des futurs budgets du compte de résultats, la très grande majorité des revenus du ménage communal ont été considérés comme constants.

Dans la mesure où la population joue un rôle important dans le calcul des montants reçus au titre de la péréquation intercommunale, nous avons appliqué un taux de croissance de + 1.5 % à ces recettes.

Evolution des recettes fiscales (évolutions appliquées à partir de l'année 2024)

Règles générales

- L'évolution des revenus fiscaux est de manière générale considérée comme linéaire. L'accroissement annuel est évalué à partir de l'analyse de l'évolution sur les années antérieures.
- Durant les dernières années, les recettes fiscales réelles sont assez nettement plus élevées que celles attendues au budget. Afin d'en tenir compte et de mieux prendre en considération le développement soutenu de la population de la commune et des activités économiques qui s'y déploient, les évaluations des progressions pour les prochaines années se veulent résolument optimistes.

Impôt		Accroissement annuel - base et commentaires
Personnes physiques, revenu	700'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2021, + Fr. 476'000.00 - linéaire de 2015 à 2021, + Fr. 629'000.00
Personnes physiques, fortune	40'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2021, + Fr. 47'000.00 - linéaire de 2015 à 2021, + Fr. 36'000.00
Personnes morales, bénéfice	100'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2019, + Fr. 60'000.00 Avec prise en compte de l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises connu à ce jour (-33.5 %, estimation 2022).
Personnes morales, capital	7'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2019, + Fr. 4'200.00 Avec prise en compte de l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises connu à ce jour (-79.8 %, estimation 2022).
A la source	1.50%	selon le taux d'accroissement de la population
Prestations en capital	25'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2021, + Fr. 23'000.00 - linéaire de 2015 à 2021, + Fr. 31'000.00 Avec prise en compte de l'impact de la réforme de cette fiscalité dont les revenus devraient diminuer de 40%.
Gains immobiliers et plus-values	40'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2021, + Fr. 44'000.00 - linéaire de 2015 à 2021, - Fr. 8'000.00

Mutations	80'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2021, + Fr. 76'000.00 - linéaire de 2015 à 2021, + Fr. 85'000.00.
Successions et donations	0 %	
Contributions immobilières	100'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2021, + Fr. 82'000.00 - linéaire de 2015 à 2021, + Fr. 89'000.00
Sur les véhicules	2.00%	sur la base de l'estimation fournie par l'OCN pour le budget 2023
Sur les chiens	1.50%	selon le taux d'accroissement de la population

L'impact de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des impôts sur les personnes morales au 1^{er} janvier 2020 a été chiffré sur la base des informations suivantes :

- Communication du Service cantonal des contributions sur les réductions des recettes fiscales communales données en % sur la base des chiffres 2019 et 2020 : pour Gibloux réduction de 33.5 % de l'impôt sur le bénéfice et réduction de 79.8 % de l'impôt sur le capital (voir : RFFA – tableau comparatif des statistiques fiscales par commune 2019 – 2020 » du 31 août 2022 - annexe 4).
- Selon la notice explicative cantonale du 27.09.2019, la compensation de base versée par le canton à la commune durant les sept premières années de la mise en application de la réforme devaient être les suivantes : + Fr. 252'204.00 (niveau 2020, 2021 et 2022), env. -20% pour 2023 et 2024 et -32.5% pour les années 2025 et 2026. Les chiffres ont été mis à jour sur la base de l'annexe 3 de la communication du Service cantonal des contributions du 30 septembre 2022 (voir annexe 4).
- Les effets de la réforme ont été pris en compte à partir des chiffres fournis par le canton sans analyse complémentaire visant à les adapter à la situation spécifique de notre commune.

Chapitres environnementaux

Approvisionnement en eau (7101) - Traitement des eaux usées (7201) - Déchets (7301)

Compte tenu des règles légales de couverture des coûts, les chapitres 7101 et 7201 sont considérés comme totalement autofinancés et le chapitre 7301 comme autofinancé à hauteur de 75%.

Participations de la commune de Hauterive FR

Calculées sur la base de la population légale (selon les conventions) en appliquant le coefficient de participation calculé sur la base des populations respectives à fin 2021. L'hypothèse retenue est que les populations évoluent de la même manière durant les 5 prochaines années.

4.2 Quelques commentaires par chapitre

Dans la mesure où elles sont connues à ce jour, nous avons tenu compte des modifications significatives des charges et des revenus des comptes du compte de résultats durant les cinq prochaines années. Vous trouvez ci-dessous quelques informations sur les principales modifications que nous avons pu prendre en considération.

Administration générale

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour Fr. 168'100.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Ordre et sécurité publics, défense

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour Fr. 16'500.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Le chapitre 1500 Service du feu a été mise en conformité avec la réforme de ce service qui est placé sous la responsabilité du Réseau Santé Sarine dès le 1^{er} janvier 2023.

Formation

Les informations données par l'Association des COs dans leur plan financier établi jusqu'en 2026 ont été prises en compte.

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 159'250.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Culture, sport et loisirs

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 92'500.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Santé

Les informations données par le Réseau Santé Sarine dans leur plan financier établi jusqu'en 2027 ont été prises en compte.

Prévoyance sociale

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 11'300.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Trafic et télécommunications

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 42'500.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 286'600.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Le plan financier prend en compte les évolutions connues des charges des associations de communes : ABVGN, AEGN et ARS qui sont inscrites dans ce chapitre.

Économie publique

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 17'500.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

Finances et impôts

Le budget 2023 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 27'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

La compensation cantonale de base versée en compensation de la baisse des recettes fiscales due à la réforme de la fiscalité des entreprises a été mise à jour pour les années 2024 à 2027 sur la base des informations données par le SCC.

4.3 Résultats

Considérant que les informations apportées ne sont pas déterminantes, que leur mise en page n'est pas simple et par souci d'économie de papier, nous renonçons à vous communiquer les tableaux des coefficients d'évolution et les budgets du compte de résultats détaillés pour les années 2024 à 2027.

Tableau récapitulatif par chapitre du plan comptable (voir annexe 2)

Vous recevez en annexe le tableau récapitulatif par chapitre des charges et revenus des comptes de résultats 2018 à 2021 et des budgets du compte de résultats de 2022 à 2027.

Pour chaque rubrique, l'évolution des charges et revenus est calculée en % par rapport à l'année précédente.

La mise en application du nouveau plan financier MCH2 ne permet la comparaison des résultats des comptes 2018 à 2020 avec les comptes 2021 et les budgets 2022 à 2027 qu'au niveau des totaux par chapitres. L'interprétation reste toutefois difficile dans la mesure où un certain nombre de centres de charges ont changé de chapitre.

Résultats des budgets du compte de résultats de 2023 à 2027 (les chiffres sont arrondis)

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
Total des charges	44'697'019.30	45'521'224.93	46'630'196.62	47'851'982.88	49'367'687.09
Augmentation des charges en % par rapport au budget précédent	4.77%	1.84%	2.44%	2.62%	3.17%
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	+ 49'000.00	+ 453'000.00	+ 585'000.00	+ 640'000.00	+ 263'000.00
Excédent en % des revenus nets	0.12 %	1.11 %	1.40 %	1.49 %	0.60 %
Excédent en points d'impôts	0.20	1.80	2.24	2.36	0.94

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

La règle des 5%, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2023 à 2027 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

5. Impact du plan financier 2023 – 2027 sur l'évolution de la dette communale

5.1 Introduction

L'ampleur et l'évolution des dettes communales sont désormais une préoccupation du conseil communal et de la commission financière. Il est dès lors important d'évaluer l'impact du plan financier des investissements sur l'évolution des dettes communales.

L'analyse ci-dessous a pour objectif d'évaluer les dettes communales au 31.12.2027, terme de la période de planification, sur la base d'une évaluation aussi complète que possible des dépenses et des recettes d'investissements pour les cinq prochaines années.

Malgré tout le soin qu'il est possible d'apporter à l'évaluation des dépenses et des recettes sur les années 2022 à 2027, il convient de souligner que les chiffres - malgré leur apparente précision (chiffrage à la dizaine de milliers) - restent malheureusement des estimations relativement grossières.

Malgré les incertitudes, l'analyse permet tout de même d'esquisser l'évolution générale de notre situation financière et de chiffrer les enjeux et les moyens d'actions pour en contrôler le développement.

5.2 Méthode d'évaluation

L'analyse prend comme valeurs initiales les résultats des comptes consolidés au 31.12.2021. L'exercice 2022 fait dès lors partie intégrante de la période sous analyse. Les résultats des comptes 2022 ont été ré-évalués sur la base des éléments connus à ce jour.

Dans la mesure où le financement est spécifique, l'évolution des dettes des chapitres Approvisionnement en eau (EP) et Protection des eaux (EU) est évaluée séparément sur la base des investissements et des recettes propres à ces chapitres.

Les amortissements correspondent aux amortissements comptables appliqués sur les investissements nets aux taux définis dans l'OFCo.

Les résultats prévisibles des comptes de résultats de 2022 à 2027 sont pris en compte (voir ci-dessus les chiffres du plan financier 2023 – 2027 du compte de résultats).

Les chiffres des tableaux ci-dessous sont arrondis et malgré leur précision apparente, il convient de souligner que ces montants restent des estimations relativement grossières. Les projections des charges et des recettes seront affinées et précisées lors de chaque révision du plan financier.

5.3 Evaluation de la dette au 31.12.2027

Approvisionnement en eau (EP)

Dettes au 31.12.2021 (bilan)	Fr.	- 2'260'000.00
+ investissements nets 2022-2027	Fr.	3'740'000.00
- amortissements 2022-2027	Fr.	- 910'000.00
- excédents taxes de base affectées aux invest. de 2022-2027	Fr.	- 660'000.00
Dettes présumées au 31.12.2027	Fr.	- 90'000.00

Le capital disponible au 31.12.2021 permet de financer les investissements prévus pour la période 2022 à 2027.

Protection des eaux (EU)

Dette au 31.12.2021 (bilan)	Fr.	2'050'000.00
+ investissements nets 2022-2027	Fr.	8'050'000.00
- amortissements 2022-2027	Fr.	- 1'640'000.00
- excédents taxes de base affectées aux invest. de 2022-2027	Fr.	- 4'060'000.00
Dette présumée au 31.12.2027	Fr.	5'000'000.00

La dette du chapitre au 31.12.2027 augmente de près de 3 MFr par rapport à la situation fin 2021.

Autres chapitres

Dette au 31.12.2021 (bilan)	Fr.	20'300'000.00
+ investissements nets 2022-2027	Fr.	31'730'000.00
- amortissements 2022-2027	Fr.	- 12'010'000.00
- excédent des comptes de résultats de 2022 à 2027	Fr.	- 4'000'000.00
Dette au 31.12.2027	Fr.	36'020'000.00

Augmentation de la dette du 31.12.2021 au 31.12.2027 Fr. 15'720'000.00

Evolution de la dette en moyenne annuelle sur les six années : + Fr. 2'620'000.00/année

Remarques importantes

Sur la période 2022 à 2027 les recettes d'investissements suivantes sont notamment prises en compte restent encore à concrétiser :

Vente de terrains en zones d'activités	Fr.	7'500'000.00
Vente de deux bâtiments communaux	Fr.	1'200'000.00
Vente de la ferme d'Illens	Fr.	2'240'000.00
Taxes de raccordements EP et EU	Fr.	2'900'000.00
Total	Fr.	13'840'000.00

Les résultats des budgets des comptes de résultats de 2024 à 2027 ne prennent pas en compte d'éventuels surcroûts de revenus fiscaux et d'éventuels excédents dus à des réductions de charges ou des augmentations d'autres revenus. Ces différences n'apparaissent qu'au bouclage des comptes et ne peuvent guère faire l'objet d'estimations à inscrire dans les budgets. Si les écarts constatés lors du bouclage des comptes des années passées ne changent pas de signe, on peut affirmer que l'estimation de l'évolution de la dette au terme de la période de planification représente l'hypothèse la plus défavorable et que par conséquent la dette au 31.12.2027 pourrait être significativement inférieure au chiffre qui ressort de l'évaluation ci-dessus.

Evaluation du besoin en financement

Sur la base du bilan des flux financiers évalués ci-dessus pour la période 2022 à 2027, le besoin en financement de la dette durant les six années d'exercice peut être évaluée de la manière suivante :

Approvisionnement en eau (EP)	Fr.	0.00
Protection des eaux (EU)	Fr.	2'950'000.00
<u>Autres chapitres</u>	<u>Fr.</u>	<u>15'720'000.00</u>
Au total	Fr.	18'670'000.00

Pour les chapitres EP et EU, les investissements doivent être à terme financés par les taxes. Seul le chapitre EU est susceptible de requérir le recours à l'emprunt pour un montant de 3 MFrs sur une période transitoire.

Les capitaux disponibles pour les autres chapitres évaluées à un total de 5 MFrs au 31.12.2022 permettent de réduire d'autant le besoin en financement qui, par conséquent et au total, ne devrait pas excéder 14 MFrs jusqu'à fin 2027.

La dette bancaire totale, 24.3 MFrs au 31.12.2022, ne devrait par conséquent pas dépasser 39 MFrs au 31.12.2027.

B. Budget du compte de résultats 2023

1. Introduction

La situation générale

Comme pour nous rappeler que la gestion des finances communales n'est pas un long fleuve tranquille, chaque processus de préparation du plan financier et du budget de l'année suivante est perturbé par des événements conjoncturels qui apportent leur lot d'incertitudes dans notre évaluation de l'évolution de la situation financière durant les prochaines années.

Cette année, ce sont les crises énergétique et de l'approvisionnement en matières premières dues à une situation internationale particulièrement tendue qui se sont invitées dans le processus. Elles rendent difficiles et incertaines toutes les prévisions. Elles ont notamment pour conséquence le redémarrage de l'inflation après bien quelques années de calme dans ce domaine.

Si nous échappons pour l'heure à l'augmentation significative du coût des emprunts sur le marché financier en raison de notre bonne situation en matière de financement, cette augmentation pourrait bien péjorer les équilibres ces prochaines années en raison de notre ambitieux programme d'investissements.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les excédents constatés lors du bouclage des derniers exercices nous ont laissé entrevoir la possibilité de réduire la fiscalité communale. Toutefois, après avoir procédé aux nécessaires révisions de nos estimations de ces recettes pour un montant total de près de 1.6 MFrs, l'augmentation des charges courantes a pour conséquence un excédent de revenus du budget 2023 de seulement 50 kFrs. Ce fort modeste bénéfice nous a incité à renoncer à proposer dans l'immédiat une baisse de la fiscalité et à confier une analyse à une société spécialisée afin de soumettre nos instruments d'évaluation et notre analyse de la situation à un regard extérieur. C'est sur la base du résultat de cette étude que nous pourrions prendre une décision mieux fondée et sans doute plus pérenne. Pour plus de précisions, voir le chapitre 5.2 ci-dessous.

Avec un total de charges de Fr. 44'697'019.30 (+ Fr. 2'034'342.22, + 4.77 % par rapport au budget 2022), le budget du compte de résultats 2023 boucle avec un excédent de revenus de Fr. 49'351.60.

Les pages suivantes vous informent dans le détail par chapitre et par nature sur le projet de budget 2023.

Présentation du message

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont conformes à ceux mis en œuvre pour les budgets précédents. Nous considérons que la forme définitive de ce type de document reste encore à améliorer et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus afin d'en améliorer encore la lisibilité.

2. Commentaires généraux

2.1 Paramètres généraux

Population légale de la commune : 7'677 habitants au 31.12.2021 - derniers chiffres officiels.

La population au 31.12.2022 est évaluée à 7'950 habitants, soit + 273 habitants pour l'année 2022 alors qu'il a été en moyenne de + 115 habitants durant les années 2010 à 2021.

2.2 Règles générales d'évaluation

Introduction

Le projet de budget du compte de résultats 2023 a été élaboré sur la base des chiffres fournis par le canton, par les associations de communes, par les conseillers et les services communaux. Beaucoup de chiffres ont été discutés et validés dans le cadre de séances bilatérales avec les conseillers communaux et les services communaux concernés organisées par le SFin.

Réserves

Pour rappel, la constitution de réserves (hors financements spéciaux) à charge du compte de résultats et le financement du compte de résultats par le prélèvement sur des réserves (hors financements spéciaux) sont proscrits comme par le passé !

Petits projets - Limite d'activation

Selon les nouvelles règles, une dépense nouvelle (petit investissement) dont le montant est inférieur à Fr. 50'000.00 doit être inscrite au budget du compte de résultats et par conséquent amortie en une année, selon art. 3 du RFin.

Participations de la commune de Hauterive

Les montants sont évalués sur la base des populations respectives à fin 2021.

Les frais de gestion s'élèvent à 5% des contributions facturées pour les services communs. Selon la décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2016, les frais d'assistance, de contribution aux MIS et des activités culturelles ne sont pas soumis aux frais de gestion.

Dépenses non spécifiées

L'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées a été maintenue pour le budget 2023.

3. Budget du compte de résultats en bref

3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 5)

	Budget 2023		Budget 2022		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration générale	4'856'880.90	702'175.00	4'465'892.00	637'434.00	326'247.90	8.52%
Ordre et sécurité publics, défense	1'071'503.00	618'428.00	1'042'083.00	603'250.00	14'242.00	3.25%
Formation	12'457'277.00	1'442'434.00	11'968'204.65	1'401'884.65	448'523.00	4.24%
Culture, sport et loisirs	2'547'290.15	613'085.15	2'544'529.90	603'432.90	-6'892.00	-0.36%
Santé	3'163'505.00	37'276.00	3'040'653.00	37'276.00	122'852.00	4.09%
Prévoyance sociale	10'855'410.50	6'590'150.00	10'237'072.00	6'135'873.00	164'061.50	4.00%
Trafic et télécommunications	2'666'552.00	294'201.00	2'499'501.00	301'591.00	174'441.00	7.94%
Protection de l'environnement, aménagement du territoire	5'387'133.75	4'780'606.75	5'171'806.75	4'542'334.75	-22'945.00	-3.65%
Economie publique	1'154'879.00	1'342'971.00	1'107'018.78	1'278'959.78	-16'151.00	-9.39%
Finances et impôts	536'588.00	28'325'044.00	585'916.00	26'189'192.00	-2'185'180.00	-8.53%
Total brut	44'697'019.30	44'746'370.90	42'662'677.08	41'731'228.08	-980'800.60	
Excédent						
charges -						
revenus +	49'351.60		-931'449.00			
Imputations internes	3'636'813.00	3'636'813.00	3'464'970.00	3'464'970.00		
Total net	41'060'206.30	41'109'557.90	39'197'707.08	38'266'258.08		
Excédent par rapport aux revenus nets	0.12%		- 2.43%			

Remarques sur le calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2023 et 2022, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « **signe +** » pour une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « **signe -** » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « **signe +** » une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « **signe -** » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

Evolution des charges et des revenus nets pour les exercices 2021, 2022 et 2023

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux bruts	44'697'019.30	44'746'370.90	42'662'677.08	41'731'228.08	38'955'132.15	43'105'859.21
Imputations internes	3'636'813.00	3'636'813.00	3'464'970.00	3'464'970.00	3'468'652.40	3'468'652.40
Doubles écritures SSoc	1'600'000.00	1'600'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	1'429'212.65	1'429'212.65
Totaux nets	39'460'206.30	39'509'557.90	37'697'707.08	36'766'258.08	34'057'267.10	38'207'994.16
Excédent de revenus	49'351.60		-931'449.00		4'150'727.06	
Budget 2022 - Comptes 2021					3'640'439.98	-1'441'736.08
					+10.69%	-3.77%
Budget 2023 - Comptes 2021					5'402'939.20	1'301'563.74
					+15.86%	+3.41%
Budget 2023 - Budget 2022			1'762'499.22	2'743'299.82		
			+ 4.68%	+ 7.46%		

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

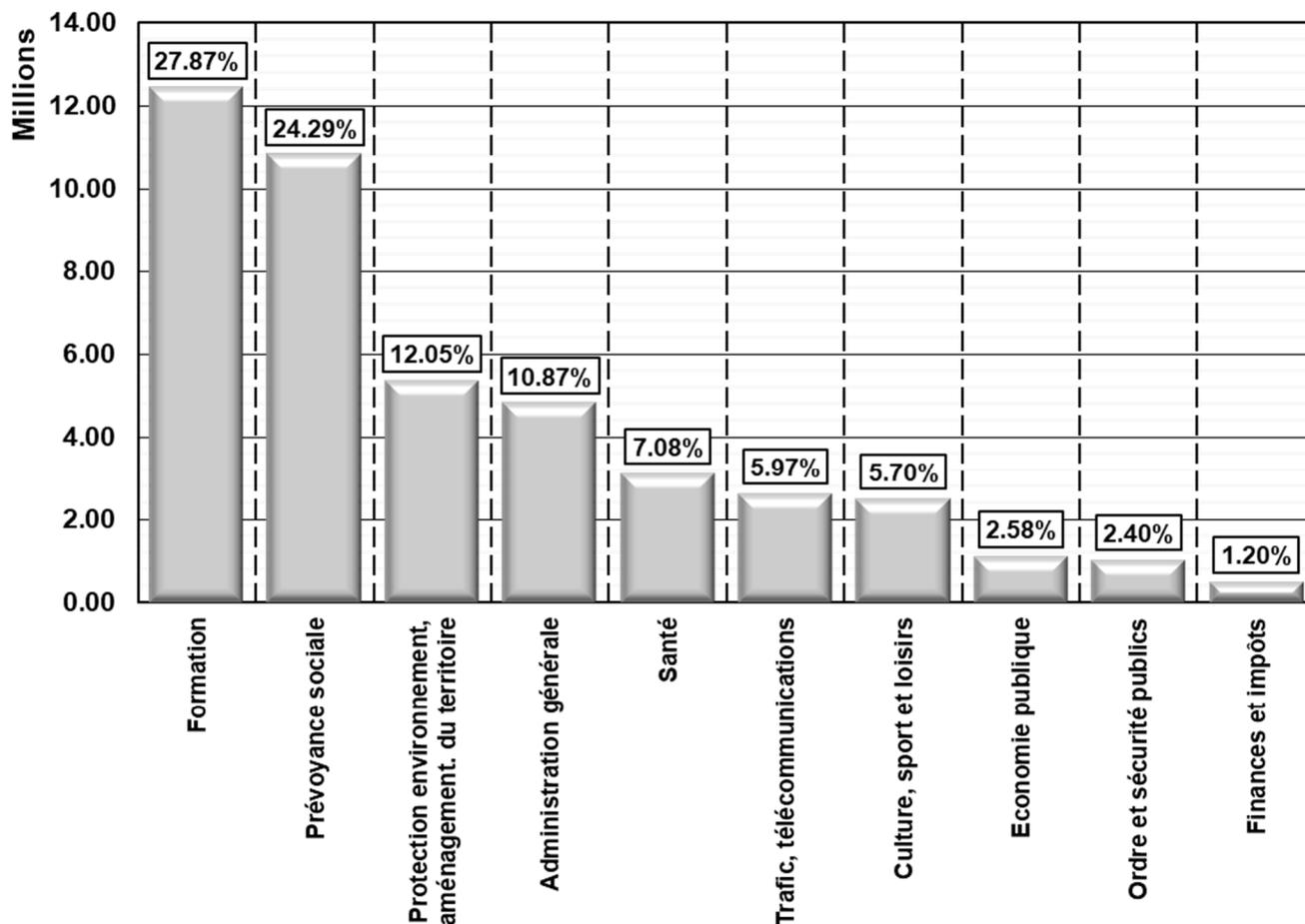
La règle des 5%, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

Après déduction des doubles écritures, les charges nettes du budget 2023 augmentent de :

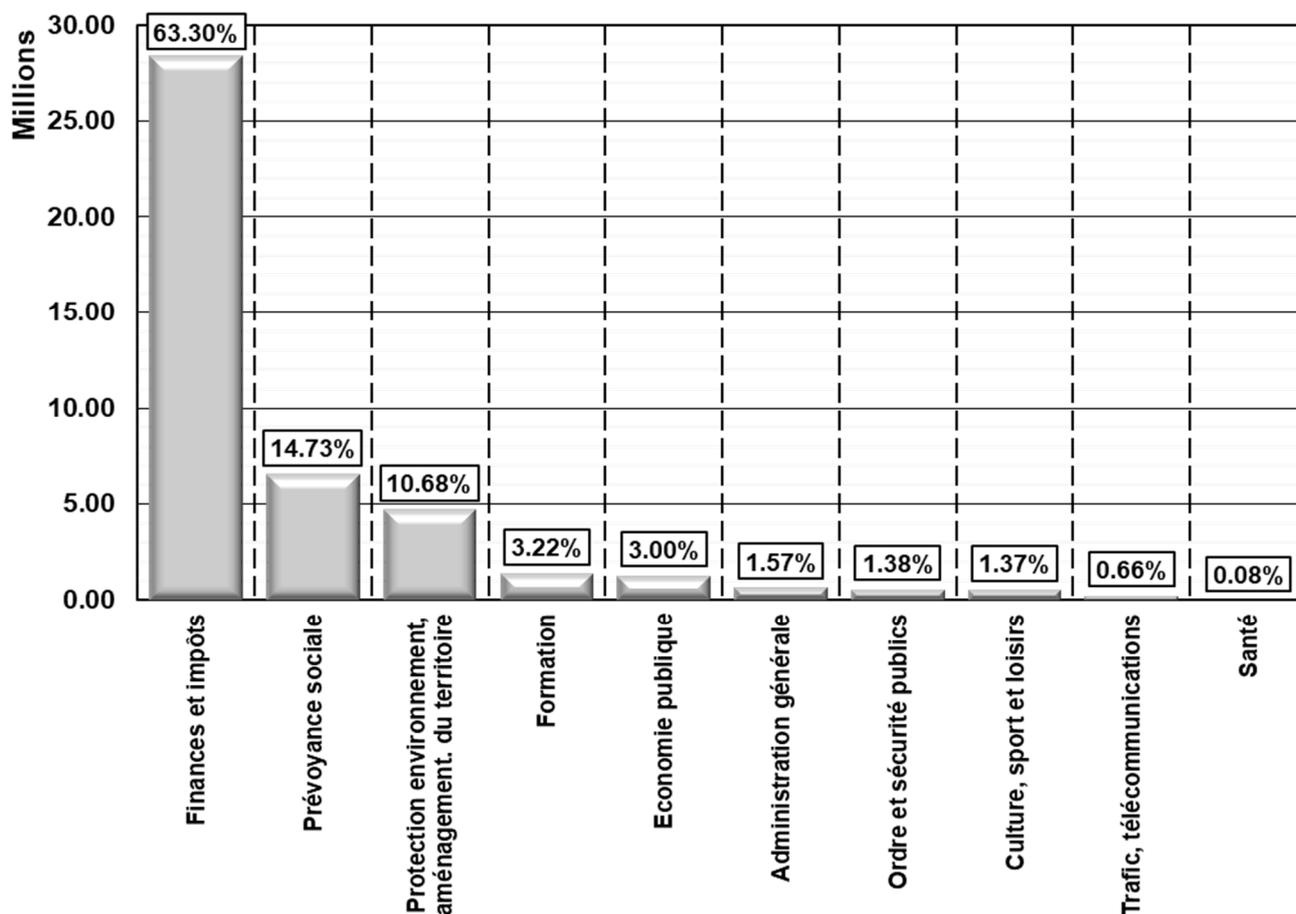
- près de Fr. 5'403'000.00 (+ 15.9 %) par rapport aux comptes 2021
- près de Fr. 1'762'000.00 (+ 4.7 %) par rapport au budget 2022

Avec un excédent de revenus de Fr. 49'351.00 (+ 0.12 % des revenus nets), le budget du compte de résultats 2023 présente malgré tout un modeste « bénéfice » malgré une forte progression des charges.

Répartition des charges par chapitre pour 2023 (en % du total des charges brutes)



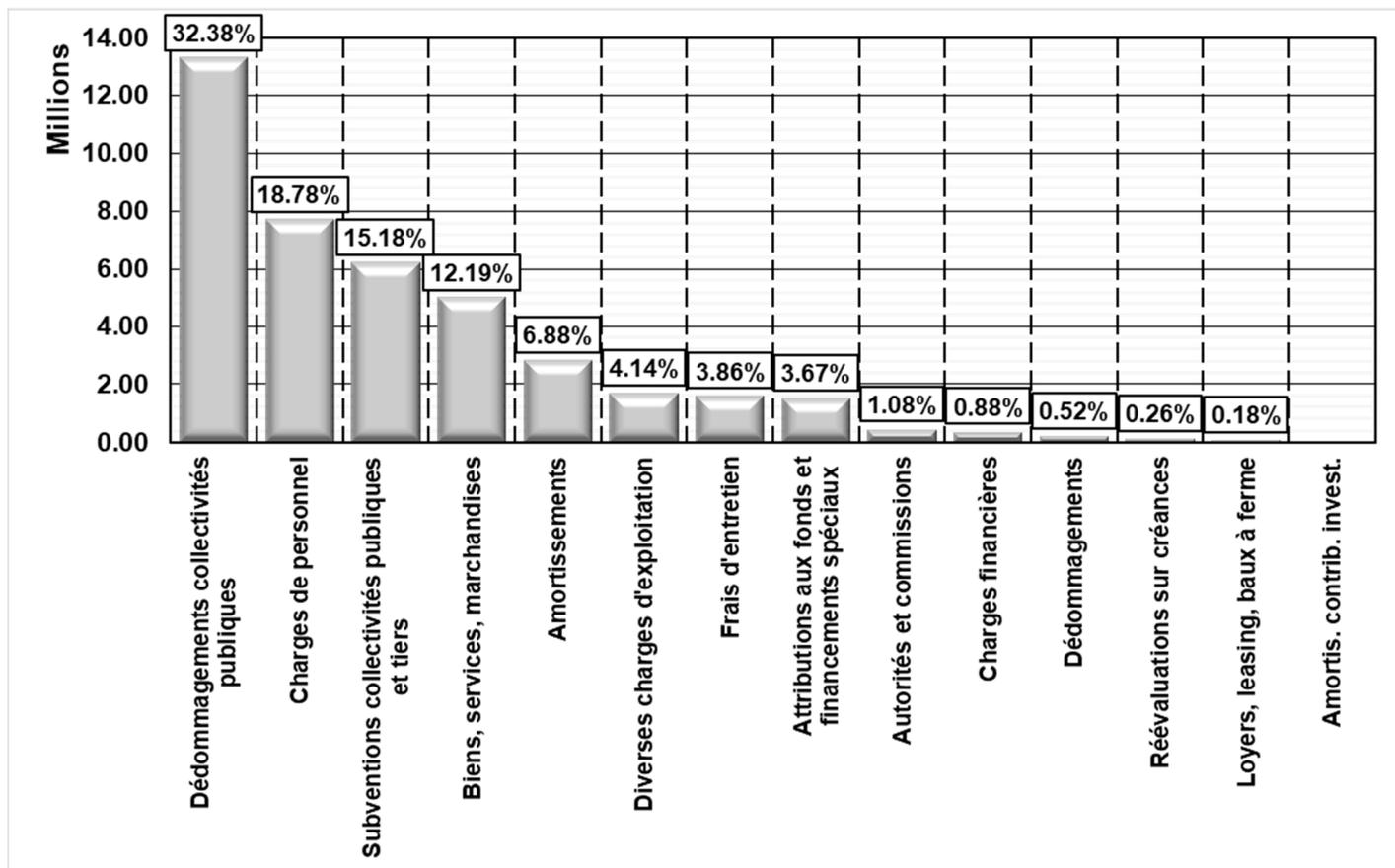
Répartition des revenus par chapitre pour 2023 (en % du total des revenus bruts)



3.2 Récapitulation des charges par nature (annexe 6)

Charges	Nature	Budget 2023	Budget 2022	Bu23-Bu22
		Montant	Montant	%
Autorités et commissions	300	444'500.00	433'100.00	2.63%
Charges de personnel	301 à 309	7'712'011.00	6'951'737.00	10.94%
<i>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	301	6'137'092.00	5'575'132.00	10.08%
<i>Travailleurs temporaires</i>	303	0.00	0.00	
<i>Allocations</i>	304	72'387.00	58'978.00	22.74%
<i>Cotisations patronales</i>	305	1'390'632.00	1'201'827.00	15.71%
<i>Prestations de l'employeur</i>	306	49'100.00	62'000.00	-20.81%
<i>Autres charges de personnel</i>	309	62'800.00	53'800.00	16.73%
Biens, services, marchandises	310 à 313	5'004'297.90	5'040'008.00	-0.71%
<i>Charges de matériel et de marchandises</i>	310	817'800.00	730'100.00	12.01%
<i>Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique</i>	311	351'700.00	528'500.00	-33.45%
<i>Eau, énergie, combustibles, déchets PA</i>	312	372'300.00	361'700.00	2.93%
<i>Prestations de services et honoraires</i>	313	3'462'497.90	3'419'708.00	1.25%
Frais d'entretien	314 et 315	1'582'962.00	1'691'200.00	-6.40%
<i>Entretien courant</i>	314	1'203'762.00	1'276'500.00	-5.70%
<i>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</i>	315	379'200.00	414'700.00	-8.56%
Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	316	74'320.00	74'220.00	0.13%
Dédommagements	317	215'000.00	208'850.00	2.94%
Réévaluations sur créances	318	106'000.00	106'000.00	0.00%
Diverses charges d'exploitation	319	1'698'700.00	1'617'700.00	5.01%
Amortissements	33	2'826'710.10	2'800'313.08	0.94%
<i>Amortissements des immobilisations corporelles du PA</i>	330	2'695'480.80	2'700'118.98	-0.17%
<i>Amortissements des immobilisations incorporelles du PA</i>	332	131'229.30	100'194.10	30.98%
Charges financières	340 à 349	359'771.00	407'584.00	-11.73%
<i>Charges d'intérêts</i>	340	230'000.00	210'000.00	9.52%
<i>Charges pour biens-fonds, patrimoine financier</i>	343	73'271.00	140'584.00	-47.88%
<i>Diverses charges financières</i>	349	56'500.00	57'000.00	-0.88%
Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	351	1'506'992.80	1'281'926.00	17.56%
Dédommagements à des collectivités publiques	361	13'293'549.00	12'779'313.00	4.02%
<i>Confédération</i>	3610	121'213.00	120'854.00	0.30%
<i>Cantons et aux concordats</i>	3611	7'104'098.00	6'949'815.00	2.22%
<i>Communes et aux associations intercommunales</i>	3612	6'068'238.00	5'708'644.00	6.30%
Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	363	6'232'925.50	5'803'289.00	7.40%
<i>Subventions aux cantons et aux concordats</i>	3631	1'611'875.50	1'558'289.00	3.44%
<i>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</i>	3636	524'050.00	520'000.00	0.78%
<i>Subventions aux ménages privés</i>	3637	4'097'000.00	3'725'000.00	9.99%
Amortissements des contributions d'investissements	366	2'467.00	2'467.00	
Total net		41'060'206.30	39'197'707.08	4.75%
Imputations internes	39	3'636'813.00	3'464'970.00	4.96%
Total brut		44'697'019.30	42'662'677.08	4.77%

Répartition des charges par nature pour 2023 (en % du total des charges nettes)



Charges de personnel, natures 301x à 309x : + 760 kFrs (+10.9%)

Voir les commentaires sous point 5.1 ci-dessous.

Biens, services, marchandises, natures 310x à 313x : - 36 kFrs

Remarquable stabilité de ces charges. La réduction des charges d'acquisition de machines, véhicules et équipements techniques (- 170 kFrs) compense les augmentations des achats de matériel et des marchandises (+ 88 kFrs) et des prestations de services (+ 43 kFrs). Malgré les augmentations annoncées pour les agents énergétiques, ces frais n'augmentent que de 10 kFrs (+ 2.9%).

Pour rappel, ces charges avaient progressé de plus de 800 kFrs pour le budget 2022.

Frais d'entretien, natures 314x et 315x : - 108 kFrs (-6.4%)

Une partie des entretiens importants des infrastructures communales a été inscrite au budget des investissements. C'est une solution qui doit être développée à futur en veillant à mieux planifier ces travaux d'entretien et à les financer par des crédits-cadre inscrits dans la planification des investissements.

Charges pour biens-fonds et patrimoine financier, nature 343x : - 67 kFrs

Importants frais liés à l'entretien des propriétés communales inscrits au budget 2022.

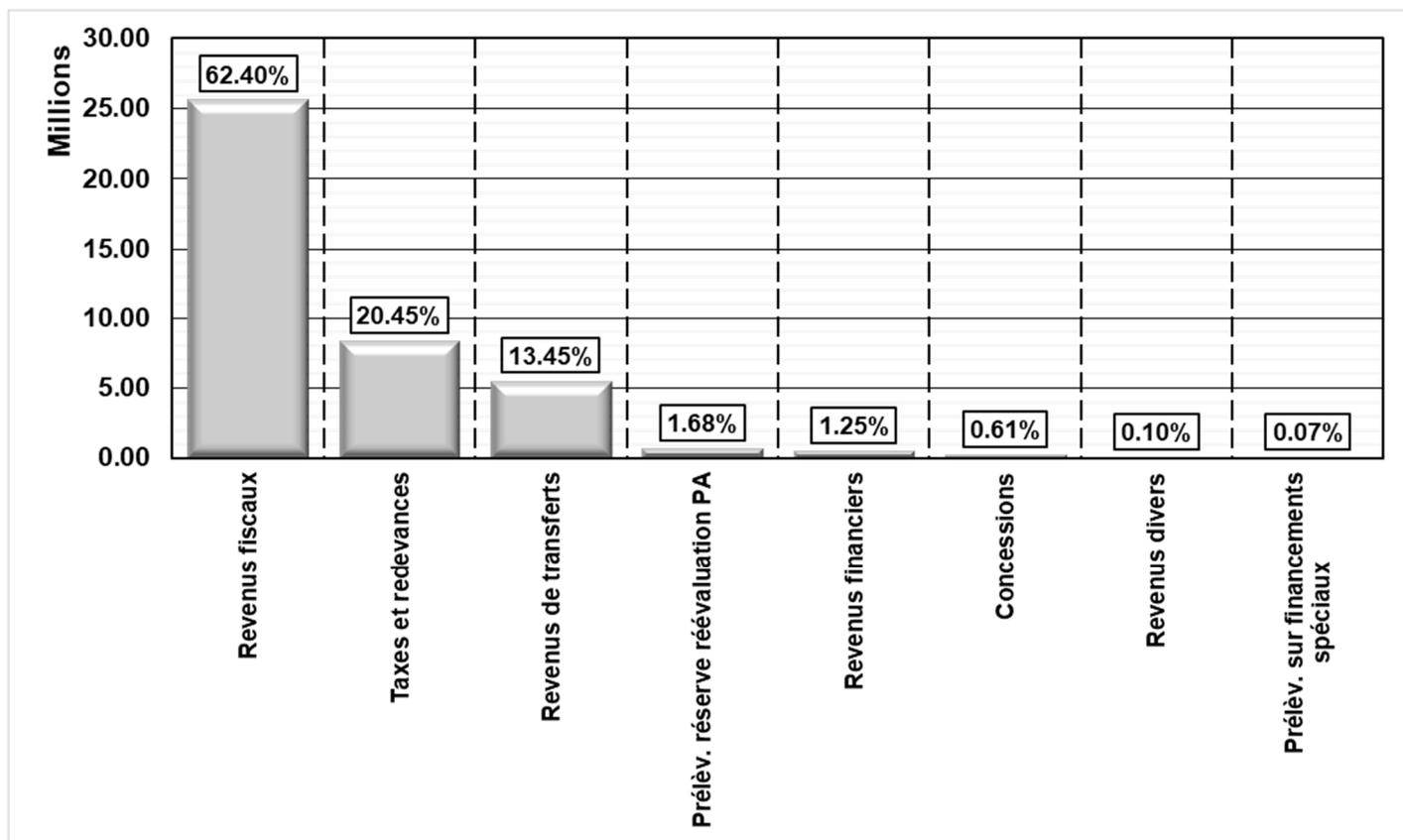
Charges liées cantonales et intercommunales, nature 3611 et 3612

Ces charges progressent de 514 kFrs (+ 4.1 %) par rapport au budget 2022 et représentent 32.3% des charges nettes (32% pour le budget 2022).

3.3 Récapitulation des revenus par nature (annexe 6)

Revenus	Nature	Budget 2023	Budget 2022	Bu23-Bu22
		Montant	Montant	%
Revenus fiscaux	400 à 403	25'651'000.00	23'309'000.00	10.05%
<i>Impôts directs, personnes physiques</i>	400	20'208'000.00	18'948'000.00	6.65%
<i>Impôts directs, personnes morales</i>	401	1'060'000.00	630'000.00	68.25%
<i>Autres impôts directs</i>	402	4'330'000.00	3'680'000.00	17.66%
<i>Impôts sur la propriété et sur les charges</i>	403	53'000.00	51'000.00	3.92%
Concessions	412	250'000.00	250'000.00	0.00%
Taxes et redevances	420 à 429	8'405'300.00	8'472'800.00	-0.80%
<i>Taxes de compensation</i>	420	168'000.00	130'000.00	29.23%
<i>Emoluments pour actes administratifs</i>	421	119'400.00	106'500.00	12.11%
<i>Frais d'écolage et taxes de cours</i>	423	7'000.00	11'000.00	-36.36%
<i>Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service</i>	424	4'007'600.00	4'010'100.00	-0.06%
<i>Recette sur ventes</i>	425	549'400.00	591'950.00	-7.19%
<i>Remboursements</i>	426	3'552'400.00	3'621'750.00	-1.91%
<i>Amendes</i>	427	1'500.00	1'500.00	0.00%
Revenus divers	430 à 439	43'100.00	41'400.00	4.11%
<i>Revenus d'exploitation divers</i>	430	36'200.00	36'200.00	0.00%
<i>Autres revenus divers</i>	439	6'900.00	5'200.00	32.69%
Revenus financiers	440 à 449	512'370.00	547'030.00	-6.34%
<i>Revenus des intérêts</i>	440	59'000.00	94'000.00	-37.23%
<i>Produit des immeubles du PF</i>	443	192'620.00	237'280.00	-18.82%
<i>Revenus des immeubles PA</i>	447	260'750.00	215'750.00	20.86%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	28'252.00	150'357.00	-81.21%
Revenus de transferts	460 à 469	5'530'918.15	4'732'088.00	16.88%
<i>Parts à des revenus de tiers</i>	460	630'000.00	605'000.00	4.13%
<i>Dédommagements de collectivités publiques</i>	461	2'383'524.00	1'982'685.00	20.22%
<i>Péréquation financière intercommunale</i>	462	1'432'380.00	1'531'475.00	-6.47%
<i>Subventions de collectivités publiques et de tiers</i>	463	250'550.00	129'150.00	94.00%
<i>Amortissements des produits d'investissements</i>	466	826'964.15	476'278.00	73.63%
<i>Autres revenus de transfert</i>	469	7'500.00	7'500.00	0.00%
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	489	688'617.75	763'583.08	-9.82%
Total net		41'109'557.90	38'266'258.08	7.43%
Imputations internes	49	3'636'813.00	3'464'970.00	4.96%
Total brut		44'746'370.90	41'731'228.08	7.23%

Répartition des revenus par nature pour 2023 (en % du total des revenus nets)



Revenus fiscaux, natures 400x à 403x : + 2.34 MFrs (+ 10%)

Pour les détails voir sous point 5.2 ci-dessous.

Taxes communales, nature 424x : - 2.5 kFrs

Taxes EP : + 76 kFrs, compense la réduction des recettes de vente d'eau (- 80 kFrs).

Taxes EU : + 6 kFrs.

Taxes déchets : - 1 kFrs.

Dédommagements de collectivités publiques, nature 461x : + 401 kFrs

Augmentation des remboursements des frais d'assistance (+ 370 kFrs) et de la participation de la commune de Hauterive FR (+ 80 kFrs).

Subventions de collectivités publiques et de tiers, nature 463x : + 121 kFrs

Subventions cantonales pour travaux forestiers (+ 134 kFrs).

Amortissements des produits d'investissements, nature 466x : + 351 kFrs

L'augmentation est essentiellement due à l'amortissement des revenus des taxes de raccordement EP et EU au taux de 4% imposé selon les nouvelles règles comptables (+ 393 kFrs).

Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA, nature 489x : - 75 kFrs

Prélèvements destinés à financer une partie des amortissements comptables par la réserve constituée par la réévaluation du patrimoine administratif.

4. Récapitulations et commentaires par chapitre

Vous trouvez ci-dessous des récapitulations et quelques commentaires sur les chiffres des chapitres du budget du compte de résultats 2023. De nombreux autres commentaires de détails figurent dans le tableau du budget du compte de résultats présenté à l'annexe 5.

Codification des comptes et terminologie

MCH2 FFFF.NNNN.XX 4 chiffres pour la fonction, 4 chiffres pour la nature, 2 chiffres libres

Dépenses nouvelles

La notion de « dépense nouvelle » est définie à l'art. 3, lit. f LFCo :

f) *dépense nouvelle* : la dépense est nouvelle lorsqu'il existe une liberté d'action relativement importante quant à son montant, au moment de son engagement ou à d'autres circonstances essentielles.

et les compétences sont précisées à l'art. 5 du RFin :

Art. 5 Compétences financières du conseil communal

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 9 est réservé.*

² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

Pour l'ensemble des chapitres, les dépenses nouvelles inscrites au budget du compte de résultats 2023 correspondent à :

Charges d'exploitation extraordinaires	Fr.	127'150.00
Frais d'entretiens importants	Fr.	306'500.00
Investissements dont le montant est inférieur à 50 kFrs	Fr.	387'600.00
Au total	Fr.	821'250.00

Cette pratique, mise en place à la suite de la réforme des finances communale et conforme à notre règlement sur les finances communales doit sans doute être revue. En effet, tant les « frais d'entretiens importants » de nos infrastructures que les petits investissements (< 50 kFrs) devraient faire l'objet d'une planification sur plusieurs années et pourraient dès lors faire l'objet d'un crédit cadre d'investissements inscrit au compte des investissements et par conséquent pourraient être amortis sur la base des règles usuelles d'amortissement.

Voir ci-dessous les détails par chapitre.

4.1 Administration générale

Totaux du chapitre

Chapitre	Administration générale	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
0	Total des charges	4'856'880.90	4'465'892.00	3'847'392.20
0	Total des revenus	702'175.00	637'434.00	686'511.95
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		326'247.90	993'825.65
	Ecart nets en %		8.52%	31.44%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Administration générale	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
010	Législatif	170'576.00	0.00	159'868.00	0.00	10'708.00
012	Exécutif	351'290.00	0.00	327'147.00	0.00	24'143.00
021	Administration des finances	748'099.00	162'000.00	708'708.00	135'500.00	12'891.00
022	Services généraux	3'086'837.90	258'500.00	2'764'439.00	223'400.00	287'298.90
029	Immeubles administratifs	500'078.00	281'675.00	505'730.00	278'534.00	-8'793.00
	Totaux	4'856'880.90	702'175.00	4'465'892.00	637'434.00	326'247.90

Modifications du plan comptable et ajouts

Un nouveau compte a été créé dans le chapitre 0120 pour la charge relative à l'affiliation des conseillers communaux à une caisse de pension dès le 1^{er} janvier 2023.

Un nouveau compte a été créé dans le chapitre 0220 pour la charge relative à notre participation au nouveau projet cantonal DIGI-FR.

Différents nouveaux comptes ont été créés dans le chapitre 0298 pour les charges et revenus de différents locaux annexes du feu, qui ne seront plus utilisés par les pompiers depuis le 1^{er} janvier 2023 suite à l'intégration des pompiers au Réseau Santé de la Sarine (voir commentaire au point 4.2 ci-dessous).

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
0110.3000.20	Rémunérations membres du bureau électoral et scrutateurs	6'000.00
0110.3102.00	Frais d'impressions pour les votations et élections	1'500.00
0110.3130.10	Frais de ports	6'000.00

Ces charges concernent les élections fédérales qui auront lieu en automne 2023.

Compte	Libellé	Charge
0210.3091.00	Recrutement du personnel	500.00
0210.3099.00	Autres charges de personnel	600.00

Il s'agit de frais ponctuels de personnel.

Compte	Libellé	Charge
0210.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	10'000.00

Il est prévu d'attribuer un mandat d'analyse de la situation financière de notre commune à une entreprise spécialisée.

Compte	Libellé	Charge
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5'000.00
0220.3100.00	Matériel de bureau	2'000.00

Ces frais sont liés à la mise en œuvre de l'audit de l'administration communale.

Compte	Libellé	Charge
0220.3130.20	Frais de téléphones et de télécommunications	5'000.00

Nous souhaitons mettre en place un système d'intégration des téléphones portables dans le réseau téléphonique communal.

Compte	Libellé	Charge
0220.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	17'000.00

Ces frais sont liés d'une part à la finalisation de la mise en œuvre de l'audit de l'administration communale, pour Fr. 5'000.00, et d'autre part à la mise en place d'un concept de système de contrôle interne rendu obligatoire par la nouvelle loi sur les finances communales, pour Fr. 12'000.00.

Compte	Libellé	Charge
0220.3158.00	Maintenance informatique	17'000.00

Des interventions du fournisseur informatique sont nécessaires dans le cadre de la migration de programmes.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
0290.3144.00	Entretien bâtiments	14'000.00

Les travaux prévus dans le bâtiment administratif de Farvagny-le-Grand sont la pose de stores, la modification du câblage et l'installation de séparations au guichet.

Compte	Libellé	Charge
0291.3144.00	Entretien bâtiments	5'000.00

Nous devons remplacer plusieurs plaques Eternit cassées sur les façades du complexe communal de Rossens. Etant donné qu'il s'agit d'une couleur spéciale, il est opportun d'acheter quelques plaques en réserve.

Compte	Libellé	Charge
0292.3144.00	Entretien bâtiments	29'000.00

Ce montant servira à la réfection des façades du garage de l'ancienne école de Villarlod.

Compte	Libellé	Charge
0298.3144.00	Entretien bâtiments	7'000.00

Des travaux d'entretien sont nécessaires sur des abribus à Farvagny-le-Petit et à Vuisternens-en-Ogoz.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
0220.3110.00	Achat de meubles	6'000.00
0220.3113.00	Achat de matériel informatique	3'000.00

Ces frais sont liés à la mise en œuvre de l'audit de l'administration communale.

Compte	Libellé	Charge
0220.3110.10	Achat d'appareils de bureau	12'000.00

Il est prévu de revoir les équipements en beamer des salles de conférence de l'administration communale, à hauteur de Fr. 10'000.00. Le solde concerne frais sont liés à la mise en œuvre de l'audit de l'administration communale.

Compte	Libellé	Charge
0220.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	20'000.00

Les logiciels en question serviront d'une part à la gestion des procès-verbaux et d'autre part au visa électronique des factures fournisseurs.

Compte	Libellé	Charge
0291.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	1'500.00

Il est nécessaire de remplacer le chariot de nettoyage du complexe communal de Rossens.

4.2 Ordre et sécurité publics, défense

Totaux du chapitre

Chapitre	Ordre et sécurité publics	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
1	Total des charges	1'071'503.00	1'042'083.00	967'493.00
1	Total des revenus	618'428.00	603'250.00	587'333.45
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		14'242.00	72'915.45
	Ecart nets en %		3.25%	19.18%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Ordre et sécurité publics	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
111	Police	6'000.00	500.00	4'000.00	500.00	2'000.00
112	Sécurité routière	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	0.00
141	Service des curatelles	561'644.00	353'322.00	537'456.00	333'228.00	4'094.00
150	Service du feu	413'892.00	224'194.00	415'659.00	230'416.00	4'455.00
161	Défense militaire	4'379.00	4'401.00	4'376.00	3'149.00	-1'249.00
162	Défense civile	79'588.00	36'011.00	74'592.00	35'957.00	4'942.00
	Totaux	1'071'503.00	618'428.00	1'042'083.00	603'250.00	14'242.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Différents nouveaux comptes ont été créés dans les chapitres 1500 et 1501 afin de tenir compte du fait que la gestion du service du feu est reprise depuis le 1^{er} janvier 2023 par le Réseau Santé de la Sarine.

Service du feu (chap. 1500)	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		Ecart net Bu23 - Bu22
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Frais de personnel	20'148.00	9'000.00	120'521.00	0.00	140'710.25	0.00	-109'373.00
Frais véhicules et installations	0.00	0.00	96'596.00	10'000.00	58'826.35	6'341.00	-86'596.00
Frais d'exploitation	0.00	0.00	12'047.00	3'500.00	12'086.60	0.00	-8'547.00
Frais de locaux	0.00	0.00	6'700.00	2'500.00	136.80	2'880.00	-4'200.00
Frais d'interventions	0.00	0.00	7'000.00	10'000.00	11'328.05	19'387.55	3'000.00
Participation à d'autres services	177'017.00		59'583.00		40'655.55		117'434.00
Frais financiers	0.00	0.00	72'222.00	72'222.00	72'303.00	72'303.00	0.00
Taxes non pompiers	168'000.00	168'000.00	0.00	130'000.00	0.00	127'325.65	130'000.00
Total	365'165.00	177'000.00	374'669.00	228'222.00	336'046.60	228'237.20	41'718.00
Bâtiment du Service du feu (chap. 1501)							
Frais de personnel	4'325.00		4'193.00		4'171.65		132.00
Frais d'exploitation	8'891.00		7'900.00		11'683.90		991.00
Frais d'entretien	14'000.00		7'200.00		3'122.45		6'800.00
Frais financiers	21'511.00	2'194.00	21'697.00	2'194.00	22'212.00	2'194.00	-186.00
Location		45'000.00		0.00		0.00	-45'000.00
Total	48'727.00	47'194.00	40'990.00	2'194.00	41'190.00	2'194.00	-37'263.00

Les principales modifications sont les suivantes :

- Plus de frais directs pour le Service du feu à charge de la commune.
- La commune contribue aux frais de l'organisation de district à raison de Fr. 23.00/habitant, au total Fr. 177'017.00 (compte 1500.3612.12).
- Le Service de district rémunère le personnel communal engagé dans le service du feu à raison de Fr. 1'500.00/année et par personne, Fr. 9'000.00 pour Gibloux (compte 1500.4612.10).
- Les taxes non pompiers (Fr. 100.00/année pour les personnes assujetties) sont encaissées par la commune (Fr. 168'000.00, compte 1500.4200.00) et reversées à l'organisation de district (compte 1500.3162.13).
- Le local du Service du feu est mis à disposition par convention pour un montant de Fr. 45'000.00/année, charges comprises.

La comparaison avec les exercices précédents montre que le transfert du Service du feu à l'organisation du district est en 2023 une opération blanche pour la commune sur le plan financier.

Lors de l'approbation de la modification des statuts du RSS en octobre 2022, une estimation sommaire avait permis de chiffrer une économie annuelle d'environ Fr. 40'000.00 sur ce chapitre. Sur le plan comptable, le présent budget diffère pour les motifs suivants :

- Une partie des charges de personnel est liée aux spécialistes communaux en protection incendie (p. ex. contrôle du respect des normes incendie des bâtiments sur le territoire communal) ; ces frais ne sont pas rattachés directement aux sapeurs-pompiers et subsistent malgré la réforme (~Fr. 10'000.00).
- L'autre partie des charges de personnel concerne les interventions des membres du personnel au sein du corps des sapeurs-pompiers sur leur temps de travail (~Fr. 10'000.00) ; il s'agit d'une imputation interne qui n'avait pas été considérée dans l'estimation précitée.
- La participation de Gibloux au sein du RSS a été quelque peu majorée dans le courant du mois d'octobre 2022, de sorte que la première estimation a été corrigée (~Fr. 10'000.00 supplémentaires à charge de la Commune).
- Des frais extraordinaires et uniques pour 2023 ont été conservés dans l'entretien de la caserne (~Fr. 10'000.00).

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
1110.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	3'000.00

Ce montant est destiné à l'élaboration d'un concept d'évacuation des bâtiments.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
1501.3140.00	Entretien terrains	7'000.00

Il s'agit de la réfection en enrobé de la place de parc aux abords du bâtiment du Service du feu à Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
1501.3144.00	Entretien bâtiments	2'000.00

Ce montant est nécessaire pour la rénovation de la porte côté Sud du bâtiment du Service du feu à Farvagny-le-Grand.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
1406.3113.00	Achat de matériel informatique	4'500.00

Ces frais concernent l'achat d'un poste de travail pour une collaboratrice et l'ajout d'un deuxième écran pour trois postes de travail.

4.3 Formation

Totaux du chapitre

Chapitre	Formation	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
2	Total des charges	12'457'277.00	11'968'204.65	11'172'649.80
2	Total des revenus	1'442'434.00	1'401'884.65	1'378'314.55
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		448'523.00	1'220'507.75
	Ecart nets en %		4.24%	12.46%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Formation	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
211	Ecole primaire 1	597'219.00	0.00	584'095.00	0.00	13'124.00
212	Ecole primaire 2	4'414'607.00	599'700.00	4'217'800.00	550'800.00	147'907.00
213	École du cycle d'orientation	3'096'535.00	0.00	3'026'435.00	0.00	70'100.00
214	Écoles de musique	164'199.00	0.00	175'140.00	0.00	-10'941.00
217	Bâtiments scolaires	1'923'162.00	448'734.00	1'900'372.65	464'834.65	38'890.00
218	Accueil de jour	808'070.00	394'000.00	687'624.00	386'250.00	112'696.00
219	Scolarité obligatoire, divers	306'768.00	0.00	226'937.00	0.00	79'831.00
220	Écoles spécialisées	1'056'717.00	0.00	1'058'801.00	0.00	-2'084.00
230	Formation professionnelle initiale	90'000.00	0.00	91'000.00	0.00	-1'000.00
	Totaux	12'457'277.00	1'442'434.00	11'968'204.65	1'401'884.65	448'523.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Les comptes nécessaires ont été créés dans le chapitre 2120 pour les charges et revenus relatifs à une nouvelle prestation d'aide aux devoirs, en partie mise à charge des parents.

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
2180.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4'150.00
2180.3099.00	Autres charges de personnel	600.00

Il s'agit de frais ponctuels de personnel.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
2171.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	23'000.00

Les interventions suivantes sont prévues dans les bâtiments scolaires et la halle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux : remplacement du micro et de la sonorisation, achat de chariots de transport pour bureaux, achat d'un pont pour le nettoyage des lampes, contrôle des accès, déplacement du beamer actuellement installé à la Salle St-Rémy du bâtiment scolaire de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
2172.3140.00	Entretien terrains et places de jeux	20'000.00

Il est nécessaire de procéder à la réfection du tartan de la place de jeux du bâtiment scolaire de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
2172.3144.00	Entretien bâtiments	35'000.00

Nous devons procéder à une réfection du sol de l'entrée de la salle communale de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
2172.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	2'000.00

La batterie de l'autolaveuse du bâtiment scolaire de Farvagny-le-Grand doit être remplacée.

Compte	Libellé	Charge
2174.3140.00	Entretien terrains et places de jeux	12'000.00

Une réfection du gazon ainsi qu'une modification du grillage sont prévus sur le site du bâtiment scolaire de Vuisternens-en-Ogoz.

Compte	Libellé	Charge
2174.3144.00	Entretien bâtiments	10'000.00

Nous devons procéder à divers entretiens dus à la vétusté du bâtiment scolaire de Vuisternens-en-Ogoz. Ils sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
2170.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	20'000.00

Une étude est nécessaire pour prévoir les transformations du bâtiment scolaire de Corpataux à effectuer en vue de son nouvel usage après le déménagement des classes sur le site scolaire de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
2171.3101.20	Achat de matériel et équipements de gymnastique	7'500.00

Il est nécessaire de procéder au remplacement de cordes et de matelas dans la halle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux.

Compte	Libellé	Charge
2171.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	25'000.00

Le canton exige que nous procédions à une étude en vue de la mise en conformité du chauffage du bâtiment scolaire d'Estavayer-le-Gibloux.

4.4 Culture, sport et loisirs

Totaux du chapitre

Chapitre	Culture, sport et loisirs	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
3	Total des charges	2'547'290.15	2'544'529.90	2'232'592.40
3	Total des revenus	613'085.15	603'432.90	585'794.90
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		-6'892.00	287'407.50
	Ecart nets en %		-0.36%	17.45%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Culture, sport et loisirs	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	40'135.00	6'420.00	56'952.00	6'030.00	-17'207.00
321	Bibliothèques et littérature	373'786.00	223'943.00	344'752.00	206'476.00	11'567.00
322	Salle de spectacle	365'987.00	94'250.00	370'295.00	94'250.00	-4'308.00
329	Culture, divers	176'634.00	62'000.00	180'268.00	62'000.00	-3'634.00
341	Sport	1'031'414.15	165'672.15	1'032'764.90	174'076.90	7'054.00
342	Loisirs	559'334.00	60'800.00	559'498.00	60'600.00	-364.00
	Totaux	2'547'290.15	613'085.15	2'544'529.90	603'432.90	-6'892.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Des nouveaux comptes ont été créés dans les chapitres 3290, 3296 et 3410 afin de comptabiliser séparément les subventions ordinaires aux sociétés locales et les contributions ponctuelles aux manifestations locales et régionales.

Les comptes nécessaires ont été créés dans le chapitre 3420 pour les charges relatives à la commission seniors, nouvelle commission à créer en 2023 afin de mettre en œuvre le concept Senior.

Dépenses nouvelles du chapitre

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
3412.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	1'500.00

La batterie de l'autolaveuse de la salle de sport de Farvagny-le-Grand doit être remplacée.

Compte	Libellé	Charge
3413.3144.00	Entretien bâtiments	20'000.00

Un montant de Fr. 10'000.00 concerne le remplacement de plusieurs plaques Eternit cassées sur les façades de la halle polyvalente de Rossens. Etant donné qu'il s'agit d'une couleur spéciale, il est opportun d'acheter quelques plaques en réserve. Le solde concerne des travaux de peinture dans les locaux de l'AES situés dans le même bâtiment.

Compte	Libellé	Charge
3419.3143.00	Entretien terrains de football	12'000.00

Divers arroseurs doivent être remplacés suite à de nombreuses pannes.

Compte	Libellé	Charge
3421.3140.00	Entretien terrains et espaces verts	9'000.00

Il est nécessaire de remplacer des filets de protection à divers endroits.

Compte	Libellé	Charge
3423.3144.00	Entretien bâtiments	4'000.00

Ces interventions sur le pavillon communal de Rossens consistent d'une part en des travaux de peinture et d'autre part dans le remplacement de plaques Eternit transparentes.

Compte	Libellé	Charge
3424.3144.00	Entretien bâtiments	500.00

Des travaux de peinture doivent être entrepris sur la Cabane de la Source à Rossens.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
3413.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	10'000.00

Il est nécessaire de remplacer l'autolaveuse de la halle polyvalente de Rossens, pour un montant de Fr. 9'000.00. Le solde de Fr. 1'000.00 représente les frais d'installation d'une sonnette supplémentaire pour l'AES situé dans le même bâtiment.

Compte	Libellé	Charge
3419.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	15'000.00

Il s'agit d'attribuer un mandat pour la réalisation d'une pré-étude concernant le site sport et loisirs prévu à Vuisternens-en-Ogoz.

Compte	Libellé	Charge
3421.3101.03	Achat de matériel et fourniture pour embellissement des espaces publics	20'000.00

Ce montant est prévu pour acheter des oriflammes.

Compte	Libellé	Charge
3424.3110.00	Achat de meubles	500.00

Il est prévu d'installer une caisse à bois à l'extérieur de la Cabane de la Source à Rossens.

4.5 Santé

Totaux du chapitre

Chapitre	Santé	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
4	Total des charges	3'163'505.00	3'040'653.00	2'836'989.15
4	Total des revenus	37'276.00	37'276.00	26'161.85
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		122'852.00	315'401.70
	Ecart nets en %		4.09%	11.22%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Santé	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
411	Hôpitaux	35'932.00	2'276.00	30'392.00	2'276.00	5'540.00
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	2'072'070.00	0.00	2'039'756.00	0.00	32'314.00
421	Soins ambulatoires	897'245.00	0.00	816'527.00	0.00	80'718.00
422	Services de sauvetage	101'758.00	0.00	94'978.00	0.00	6'780.00
433	Service médical des écoles	56'500.00	35'000.00	59'000.00	35'000.00	-2'500.00
	Totaux	3'163'505.00	37'276.00	3'040'653.00	37'276.00	122'852.00

4.6 Prévoyance sociale

Totaux du chapitre

Chapitre	Prévoyance sociale	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
5	Total des charges	10'855'410.50	10'237'072.00	9'132'091.95
5	Total des revenus	6'590'150.00	6'135'873.00	5'149'195.30
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		164'061.50	282'363.85
	Ecart nets en %		4.00%	7.09%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Prévoyance sociale	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
512	Réductions de primes	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	0.00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	2'127'464.00	0.00	2'110'301.00	0.00	17'163.00
531	AVS	5'800.00	5'800.00	5'700.00	5'700.00	0.00
541	Allocations familiales	51'643.00	0.00	57'988.00	0.00	-6'345.00
543	Av. et recouvr. pensions alim.	58'209.00	0.00	65'602.00	0.00	-7'393.00
544	Protection de la jeunesse	92'551.00	30'500.00	70'151.00	32'500.00	24'400.00
545	Prestations aux familles	1'150'908.00	624'429.00	1'196'846.00	649'398.00	-20'969.00
559	Chômage	142'024.50	0.00	129'574.00	0.00	12'450.50
560	Logements sociaux	0.00	0.00	1'800.00	3'600.00	1'800.00
572	Aide matérielle	6'054'282.00	5'239'000.00	5'446'328.00	4'767'000.00	135'954.00
579	Assistance (yc frais du SSoc)	1'164'529.00	690'421.00	1'144'782.00	677'675.00	7'001.00
	Totaux	10'855'410.50	6'590'150.00	10'237'072.00	6'135'873.00	164'061.50

Modifications du plan comptable et ajouts

Les comptes nécessaires ont été créés dans le chapitre 5440 pour les charges relatives à un nouveau poste de délégué à l'enfance et jeunesse.

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
5440.3091.00	Recrutement du personnel	500.00
5796.3091.00	Recrutement du personnel	800.00

Il s'agit de frais ponctuels de personnel.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
5796.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	10'000.00

Ces frais sont nécessaires pour procéder à un développement complémentaire du logiciel informatique Kiss destiné à la gestion de l'assistance octroyée par le Service social.

4.7 Trafic et télécommunications

Totaux du chapitre

Chapitre	Trafic et télécommunications	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
6	Total des charges	2'666'552.00	2'499'501.00	2'301'477.05
6	Total des revenus	294'201.00	301'591.00	189'763.45
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		174'441.00	260'637.40
	Ecart nets en %		7.94%	12.34%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Trafic et télécommunications	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
615	Routes communales	1'828'576.00	148'402.00	1'661'678.00	149'392.00	167'888.00
619	Bâtiments et véhicules	280'289.00	75'799.00	295'781.00	82'199.00	-9'092.00
621	Infrastr. de transports publics	55'531.00	0.00	55'415.00	0.00	116.00
622	Trafic régional et agglomération	425'012.00	0.00	409'178.00	0.00	15'834.00
629	Transports publics, divers	70'000.00	70'000.00	70'000.00	70'000.00	0.00
634	Planification des transports	7'144.00	0.00	7'449.00	0.00	-305.00
	Totaux	2'666'552.00	294'201.00	2'499'501.00	301'591.00	174'441.00

Dépenses nouvelles du chapitre

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
6150.3130.01	Signalisation routière et de quartiers	18'000.00

Il est nécessaire de procéder au remplacement de totems, de glissières et de miroirs à divers endroits.

Compte	Libellé	Charge
6150.3143.10	Entretien canalisations de routes	3'000.00

Nous devons procéder au remplacement d'un collecteur dans le secteur Eterpis à Villarlod.

Compte	Libellé	Charge
6191.3144.00	Entretien bâtiments	18'500.00

Les travaux prévus sont les suivants : réparations de grillages à divers endroits, évalué à Fr. 2'000.00, intervention sur un garage à Farvagny-le-Petit pour Fr. 4'500.00 et travaux sur le hangar des Polonais à Villarlod pour Fr. 12'000.00.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
6150.3101.00	Achat de matériel et fournitures	3'000.00

Ce montant est destiné à l'achat d'un coffre à outils.

4.8 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Totaux du chapitre

Chapitre	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
7	Total des charges	5'387'133.75	5'171'806.75	4'685'480.64
7	Total des revenus	4'780'606.75	4'542'334.75	4'358'737.60
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		-22'945.00	279'783.96
	Ecart nets en %		-3.65%	85.63%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
710	Approvisionnement en eau	1'357'210.00	1'357'210.00	1'278'552.00	1'278'552.00	0.00
720	Traitement des eaux usées	2'587'025.00	2'587'025.00	2'420'013.00	2'420'013.00	0.00
730	Gestion des déchets	814'550.00	645'939.00	902'865.00	646'939.00	-87'315.00
741	Corrections de cours d'eau	93'375.65	66'375.65	93'671.65	66'371.65	-300.00
750	Protection espèces et paysage	16'095.00	0.00	10'337.00	0.00	5'758.00
769	Lutte contre la pollution	92'637.00	11'199.00	62'483.00	15'883.00	34'838.00
771	Cimetières	104'096.00	28'386.00	134'076.00	28'386.00	-29'980.00
790	Aménagement du territoire	322'145.10	84'472.10	269'809.10	86'190.10	54'054.00
	Totaux	5'387'133.75	4'780'606.75	5'171'806.75	4'542'334.75	-22'945.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Un nouveau compte a été créé dans le chapitre 7101 pour des frais de déplacement de conduites et d'amélioration du réseau, charges jusqu'à ce jour intégrées dans le compte 7101.3130.04.

Les comptes nécessaires ont été créés dans le chapitre 7201 pour les charges relatives à la nouvelle association régionale en matière de traitement des eaux usées, l'Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).

Au compte 7900.3612.10, la participation à la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) est remplacée dès 2023 par notre participation aux frais de fonctionnement et aux projets de l'ARS (env. Fr. 3.20/habitant pour 2023).

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
7101.3091.00	Recrutement du personnel	500.00

Il s'agit de frais ponctuels de personnel.

Compte	Libellé	Charge
7710.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	1'000.00

Des géomètres devront être mandatés pour procéder à des relevés dans différents cimetières.

Compte	Libellé	Charge
7900.3132.02	Honoraires d'avocats	22'000.00

Il est nécessaire d'attribuer des mandats de soutien juridique dans le cadre d'oppositions aux PAD et au PAL, ainsi que pour l'élaboration de règlements.

Compte	Libellé	Charge
7900.3132.03	Honoraires d'urbanistes	20'000.00

Nous avons besoin d'une assistance externe d'une part pour procéder à une étude concernant la zone touristique du Mont-Gibloux, et d'autre part pour une analyse paysagère pour compléter le PAL, sur demande du SeCA.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
7101.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	22'000.00

Les interventions suivantes sont prévues : entretien des vannes communales et privées, autres frais d'entretien d'infrastructures, remplacement de pompes, antenne wifi, entretien électrique.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
7101.3101.00	Achat de matériel et fournitures	2'700.00

Ce montant sera affecté à l'achat de capes de vanne, tuyaux et fournitures diverses.

Compte	Libellé	Charge
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	6'500.00

L'achat de trois vannes automatiques pour fontaine permettra de réaliser des économies d'eau.

Compte	Libellé	Charge
7101.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	6'900.00

Il s'agit d'une nouvelle licence du module W12 pour le logiciel Inventsys.

Compte	Libellé	Charge
7101.3130.04	Frais d'aménagements divers	30'000.00

Les frais suivants sont prévus : correction d'écoulements de réservoirs, installation de panneaux solaires, ce qui permettra des économies d'électricité pour l'exploitation, installation de prises externes.

Compte	Libellé	Charge
7101.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	20'000.00
7201.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	30'000.00
7691.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	15'000.00

Des mandats doivent régulièrement être attribués pour des études diverses en matière d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées, et d'assainissement de sites pollués.

Compte	Libellé	Charge
7301.3101.00	Achat de matériel et fournitures	10'000.00

Il est nécessaire d'acheter des nouvelles cartes pour les compacteurs.

Compte	Libellé	Charge
7301.3130.06	Frais d'aménagements divers	20'000.00

Il est prévu d'aménager une clôture autour de la zone libre de la déchetterie de Farvagny-le-Grand. Il s'agit d'un report de 2022.

Compte	Libellé	Charge
7301.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	20'000.00

Ce montant servira à un mandat pour réaliser une étude de développement des déchetteries.

Compte	Libellé	Charge
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	5'000.00

Divers travaux d'analyses en matière de chauffage (consommation et fonctionnement) seront réalisées.

Compte	Libellé	Charge
7691.3130.01	Frais d'aménagements divers, assainiss. et remises en état	20'000.00

Des travaux sont prévus sur le secteur Gros Devin à Farvagny-le-Grand et sur le site de tir de La Gibrana.

Compte	Libellé	Charge
7710.3101.00	Achat de matériel et fournitures pour entretien extérieur	5'000.00

Ce montant est destiné à l'achat de matériel pour l'éclairage des cimetières.

Compte	Libellé	Charge
7710.3101.02	Achat de matériel et fournitures pour columbariums	30'000.00

Il est nécessaire d'aménager des niches pour le columbarium et les tombes cinéraires au cimetière de Vuisternens-en-Ogoz.

4.9 Economie publique

Totaux du chapitre

Chapitre	Économie publique	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
8	Total des charges	1'154'879.00	1'107'018.78	997'737.60
8	Total des revenus	1'342'971.00	1'278'959.78	1'583'894.75
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecarts nets en Fr.		-16'151.00	398'065.15
	Ecarts nets en %		9.39%	-67.91%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Économie publique	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
811	Agriculture, admin. et contrôle	400.00	0.00	400.00	0.00	0.00
814	Améliorations prod. végétale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8200	Forêts	934'098.00	970'782.00	877'644.78	895'610.78	-18'718.00
8201	Bâtiments forestiers	47'472.00	28'731.00	48'637.00	28'731.00	-1'165.00
840	Tourisme	51'100.00	0.00	33'400.00	0.00	17'700.00
879	Energie	121'809.00	72'458.00	144'937.00	76'618.00	-18'968.00
890	Gravières	0.00	271'000.00	2'000.00	278'000.00	5'000.00
	Totaux	1'154'879.00	1'342'971.00	1'107'018.78	1'278'959.78	-16'151.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Un nouveau compte a été créé dans le chapitre 8200 l'achat d'une remorque de transport pour le Service des forêts.

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
8200.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4'000.00

Ces frais concernent la participation de collaborateurs du Service des forêts d'une part à un cours de formateur et d'autre part à un cours de conducteur d'engins forestiers.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
8201.3144.00	Entretien bâtiments	5'000.00

Nous devons procéder à des travaux d'entretien de la façade ouest du centre forestier de Vuisternens-en-Ogoz.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
8200.3111.10	Achat de véhicules	7'000.00

Ce montant est destiné à l'achat d'une remorque de transport.

Compte	Libellé	Charge
8200.3113.00	Achat de matériel informatique	1'500.00

Un ordinateur doit être acheté.

Service forestier - quelques chiffres clés

Compte	Libellé	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021	Ecart Bu23 - Bu22
8200.3130.01	Frais de déchetage et transport de copeaux	72'000.00	55'400.00	62'965.20	16'600.00
8200.3130.02	Frais d'abattage et débardage	68'000.00	52'000.00	16'416.25	16'000.00
8200.4250.00	Ventes de grumes résineuses	205'000.00	225'000.00	123'126.90	-20'000.00
8200.4250.02	Ventes de bois d'industrie résineux	0.00	80'000.00	59'266.05	-80'000.00
8200.4250.04	Ventes de bois de feu résineux	900.00	250.00	2'453.20	650.00
8200.4250.05	Ventes de bois de feu feuillus	50'000.00	8'000.00	46'151.95	42'000.00
8200.4250.06	Ventes de copeaux	180'000.00	165'000.00	175'651.40	15'000.00
8200.4240.50	Prestations à des tiers, services divers	12'000.00	12'000.00	7'299.40	0.00
8200.4240.51	Prestations à des tiers, travaux forestiers divers	25'000.00	31'000.00	75'432.85	-6'000.00
8200.4240.52	Prestations à des tiers, travaux forestiers pour Plan gestion Petite Sarine	7'000.00	7'000.00	5'785.00	0.00
8200.4240.53	Prestations à des tiers, tâches étatiques	46'000.00	46'000.00	42'911.10	0.00
8200.4240.54	Prestations à des tiers, livraisons de bois à domicile	13'500.00	13'500.00	14'506.10	0.00
8200.4910.11	Imputation interne - prestations pour d'autres services communaux	111'800.00	131'000.00	81'181.60	-19'200.00
8200.4930.20	Imputation interne - fourniture copeaux pour chauffage bâtiments communaux	70'600.00	58'800.00	60'070.65	11'800.00

La répartition des travaux effectués par le SFfor pour d'autres services communaux et les frais de véhicules et d'équipements y relatifs ont été évalués de manière suivante :

Travaux pour d'autres services communaux

Compte	Centre de coûts	Montant Fr.
2174.3910.11	Bâtiment scolaire VO	1'600.00
3120.3910.11	Château d'Illens	2'100.00
3419.3910.11	Infrastructures en plein air (parcours-vita)	2'000.00
3421.3910.11	Places et espaces publics	700.00
3422.3910.11	Sentiers pédestres	2'000.00
6150.3910.11	Routes - entretien et déneigement	33'400.00
7101.3910.11	Approvisionnement en eau	8'500.00
7410.3910.11	Endiguements	33'800.00

Total 84'100.00

Mise à disposition de tracteurs et de bennes

Compte	Centre de coûts	Montant Fr.
6150.3910.11	Routes - entretien et déneigement	16'400.00
7101.3910.11	Approvisionnement en eau	1'400.00
7410.3910.11	Endiguements	1'400.00

Total 19'200.00

Fourniture de bois et de copeaux

Compte	Centre de coûts	Montant Fr.
3419.3910.11	Infrastructures en plein air (parcours-vita)	8'500.00

4.10 Finances et impôts

Totaux du chapitre

Chapitre	Finances et impôts	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021
9	Total des charges	536'588.00	585'916.00	781'228.36
9	Total des revenus	28'325'044.00	26'189'192.00	28'560'151.41
			Bu 23 - Bu 22	Bu 23 - Co 21
	Ecart nets en Fr.		-2'185'180.00	-9'532.95
	Ecart nets en %		8.53%	0.03%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Finances et impôts	Budget 2023		Budget 2022		Ecart net
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23-Bu22
910	Impôts	100'000.00	25'805'284.00	100'000.00	23'524'467.00	-2'280'817.00
930	Péréquation financière	0.00	1'432'380.00	0.00	1'531'475.00	99'095.00
950	Recettes sans affectation	15'800.00	630'000.00	15'100.00	605'000.00	-24'300.00
961	Intérêts	280'000.00	259'000.00	260'000.00	284'000.00	45'000.00
963	Immeubles du patrimoine financier	80'608.00	186'200.00	149'816.00	231'250.00	-24'158.00
971	Redistributions taxe sur le CO2	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00
990	Postes non ventilables	60'180.00	10'180.00	61'000.00	11'000.00	0.00
	Totaux	536'588.00	28'325'044.00	585'916.00	26'189'192.00	-2'185'180.00

Dépenses nouvelles du chapitre

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
9632.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	19'000.00

Des interventions doivent être entreprises sur le chalet du Commun à Rueyres-St-Laurent, pour Fr. 8'000.00, sur le chalet des Râpes à Villarlod, pour Fr. 9'000.00, et sur le chalet de la Vuisterna à Vuisternens-en-Ogoz, pour Fr. 2'000.00.

Compte	Libellé	Charge
9634.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	4'000.00

Nous devons procéder à des travaux d'entretien du chauffage de l'ancienne administration communale de Rueyres-St-Laurent.

Compte	Libellé	Charge
9635.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	4'000.00

Des travaux de peinture intérieure doivent être entrepris dans l'ancienne école de Villarsel-le-Gibloux.

5. Récapitulatifs et commentaires par nature

5.1 Frais de personnel

A défaut d'un règlement communal du personnel, la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges.

Les chiffres du budget 2023 tiennent compte de l'expérience à ce jour. Au terme de chaque exercice, une analyse plus précise de la nature des travaux effectués permet d'atteindre progressivement une juste répartition des charges de personnel dans les divers chapitres.

Salaires 2023

A l'heure où nous mettons sous presse, selon les informations portées à notre connaissance, une indexation de 2.5% de l'échelle des salaires est annoncée sur le plan cantonal pour 2023. L'échelle des salaires appliquée au personnel communal pour 2023 correspond à l'échelle cantonale 2022 adoptée par le canton au mois de décembre 2021 majorée de 2.5%.

Les salaires de l'ensemble des membres du personnel communal (personnel mensualisé et personnel rémunéré à l'heure) qui n'a pas atteint le sommet de la classe sont augmentés d'un palier.

Un certain nombre de modifications quant à l'attribution de l'ensemble classe/palier sont proposées dans le cadre du budget 2023.

Pour 2023, la masse salariale totale progresse de près de Fr. 637'000.00 par rapport au budget 2022, soit + 11.6 %.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Selon le nouveau plan comptable, les charges sociales employeur sont comptabilisées de la manière suivante :

<u>Compte no</u>	<u>Libellé</u>
----.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation
----.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs
----.3052.00	Cotisations patronales caisses de pension
----.3053.00	Cotisations patronales assurance-accident
----.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation pour allocations familiales
----.3055.00	Cotisations patronales assurance indemnités journalières maladie

Pour le budget 2023, le total des charges sociales employeur progressent de près de Fr. 73'600.00 par rapport au budget 2022, soit + 11.4 %.

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 7).

Caisse de pension

L'ensemble du personnel communal est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Pour le budget 2023, les charges LPP employeur sont de Fr. 687'484.00, elles progressent de près de Fr. 107'000.00 par rapport au budget 2022, soit environ + 18.5 %. Cela est dû à la fois à la progression de la dotation en personnel et à l'augmentation des cotisations employeurs résultant de la réforme du financement de la caisse de pension.

Formation du personnel

En tenant compte des formations annoncées pour 2023, un montant forfaitaire représentant Fr. 500.00 par ept est inscrit au budget 2023.

Indemnité pour service de piquet

Des indemnités de service de piquet pour le déneigement pour un montant de Fr. 9'360.00 ont été intégrées aux charges de personnel de l'édilité.

Service de surveillance

Sous le nom de « service de surveillance », les tâches de ligne téléphonique d'urgence et d'intervention en dehors des heures normales de travail ont été mises en place. Dans le cadre d'un tournus, le personnel des services techniques assure la permanence téléphonique et la surveillance hivernale. Il dispose d'un véhicule équipé pour procéder rapidement aux travaux de réparation usuels.

Ces tâches sont indemnisées dans le respect des règles définies pour le personnel cantonal auxquelles nous sommes soumis. Les indemnités représentent un montant total de Fr. 12'727.00 pour le budget 2023.

Charge moyenne du personnel

Sur la base de la dotation totale 2023 (70.25 ept, les apprentis et les stagiaires ne sont pas comptés) et des charges totales de personnel (comptes de natures no 301 à 309 pour un total de Fr. 6'951'737.00), le coût moyen par ept pour 2023 est de près Fr. 108'000.00 (charges sociales comprises).

Evolution de l'effectif et des charges

Pour l'année 2023, en prenant en compte les dates présumées d'engagement, les chiffres sont les suivants :

	Budget 2023	Budget 2022	Augmentation	en %
Dotation générale	70.25 ept	65.64 ept	+ 4.61 ept	+ 7.02 %
Salaires bruts (yc indemnités)	6'137'092.00	5'500'132.00	+ Fr. 636'960.00	+ 11.58%
Charges sociales employeur	1'405'823.00	1'226'125.00	+ Fr. 179'698.00	+ 14.66%

Les charges particulières suivantes ont été inscrites au budget 2023 :

Indemnités pour horaire particulier	5'800.00
Service de piquet	9'360.00
Service de surveillance	12'727.00
Emplois-jeunes d'été (2'340 heures)	44'555.00

Statistique de la dotation du personnel communal

Sur la base des propositions à ce jour, l'évolution de la dotation en personnel est la suivante :

Services	Budget 2024	Budget 2023	Budget 2022	Ecart bu23-bu22	Commentaire
	ept	ept	ept	ept	
Service administratif	8.69	8.69	8.30	0.39	
Secrétariat général & RH	5.54	5.54	5.09	0.45	
Contrôle de l'habitant	3.15	3.15	3.21	-0.06	
Service à la population	19.87	19.22	17.63	1.59	
Administration scolaire et de l'AES	2.62	2.62	2.21	0.41	Solde de l'augmentation de la dotation décidée en 2022.
Prestations à la population	1.10	0.45	0.17	0.28	Solde de l'augmentation de la dotation décidée en 2022 + nouveau poste de délégué à l'enfance et la jeunesse
Accueil extrascolaire (AES)	6.11	6.11	5.31	0.8	Augmentation de la demande + nouvelle prestation de surveillance des devoirs (0.15 ept)
Patrouilleurs scolaires	1.13	1.13	1.19	-0.06	Plus de frais de salaires pour les cours de natation dès l'année scolaire 2022-2023.
Bibliothèque	1.81	1.81	1.70	0.11	Augmentation de la dotation.
Service social	4.70	4.70	4.70	0.00	
Service des curatelles	2.40	2.40	2.35	0.05	
Service des finances	4.58	4.56	4.48	0.08	Augmentation de la dotation.
Service technique	33.37	33.08	30.53	2.55	
Direction du Service, Secrétariat et gestion de projets	5.69	5.56	4.87	0.69	Solde de l'augmentation de la dotation décidée en 2022.
Urbanisme et Police des constructions	2.80	2.80	2.92	-0.12	
Nature et paysage	1.00	1.00	0.42	0.58	Solde de l'augmentation de la dotation décidée en 2022 (chef de section).
Approvisionnement en eau	2.00	1.83	1.05	0.78	Engagement d'un nouveau collaborateur courant 2023.
Bâtiments	10.16	10.16	10.26	-0.1	
Edilité	9.06	9.06	8.34	0.72	Solde de l'augmentation de la dotation décidée en 2022.
Déchetterie	2.67	2.67	2.67	0.00	
Service des forêts	4.70	4.70	4.70	0.00	
Apprentis(es)	5	5	4	1	
Commerce	2	2	2	0	
Bâtiment	1	1	1	0	
Edilité	1	1	0	1	Nouvel apprenti dès 2023
Forêt	1	1	1	0	
Stagiaires	12	12	0	12	3 x 4 stagiaires durant 3 jours
Total	71.21	70.25	65.64	4.61	

Autres remarques (pour rappel) :

- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures/année.
- Le taux d'activités des montants forfaitaires a été calculé sur la base d'un salaire horaire de Fr. 30.00.

5.2 Evaluation des recettes fiscales

Les informations suivantes ont été exploitées pour l'évaluation des recettes fiscales 2023 :

- Cotes cantonales définitives 2020 pour les impôts sur les personnes physiques et morales.
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2023 sur la base de la cote 2020.
- Evaluation par commune des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises (voir ci-dessous).
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2023 sur la base des comptes de l'année 2021.

Réforme de la fiscalité des entreprises

Le Service cantonal des contributions nous a transmis des informations quant à l'évolution des recettes fiscales des personnes morales basées sur la comparaison des cotes 2019 (dernière année avant la réforme) et 2020 (1^{re} année d'application des nouvelles règles) (voir : RFFA – tableau comparatif des statistiques fiscales par commune 2019 – 2020 » du 31 août 2022 - annexe 4).

Les contributions versées par le canton à chaque commune visant à atténuer durant quelques années les effets de cette réforme ont été actualisées.

Compensation de base

Le montant de compensation de base total versé aux communes du canton est de 10 millions de francs pour les années 2020, 2021 et 2022, 8 millions de francs pour les années 2023 et 2024 et 6.75 millions de francs pour les années 2025 et 2026. La clé de répartition est recalculée durant les 4 premières années. Cela implique que la part de la compensation de base attribuée à chaque commune varie également.

Compensation pour cas de rigueur

La compensation pour cas de rigueur a été versée par le canton seulement en 2020 et 2021 aux 45 communes les plus touchées par la réforme.

En résumé

Sur la base des évaluations publiées par le SCC, pour la commune de Gibloux, les effets sur les recettes fiscales 2023 peuvent être estimés de la manière suivante :

- Impôt sur le bénéfice des personnes morales : - 33.5%
- Impôt sur le capital des personnes morales : - 79.8%
- Compensation de base (revenu) Fr. 154'284.00 (- 60 kFrs par rapport à 2022)

Modes de calcul appliqués pour l'évaluation des recettes fiscales

Les mêmes modes d'évaluation que ceux appliqués pour le budget 2022 ont été mis en œuvre (voir la description ci-dessous).

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes des taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal (voir en annexe).

Les informations suivantes nous ont été communiquées par le SCC :

- Cotes cantonales définitives 2020 pour les impôts sur les personnes physiques et morales.
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2023 sur la base de la cote 2020.
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2023 sur la base des comptes de l'année 2021.

Les taux de progression des recettes fiscales cantonales sont les suivantes pour le budget 2023 :

- progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2020 : + 3.74 %
- progression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2020 : - 25.02 %

- progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à 2020 : - 1.45 %
- progression de l'impôt sur le capital des personnes morales par rapport à 2020 : 0.00 %
- progression de l'impôt sur les véhicules par rapport aux comptes 2021 : + 3.6 %

Ces progressions restent délicates à appliquer à chaque commune qui ne possède pas obligatoirement le même profil de répartition des revenus tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une évaluation par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

Une analyse complémentaire visant à prendre en compte dans l'évaluation des revenus fiscaux des personnes physiques un écart récurrent entre les évaluations statistiques appliquées jusqu'à ce jour et les revenus réels consolidés a été approfondies.

Les augmentations supplémentaires suivantes par rapport aux chiffres obtenus sur la base des cotes 2020 et des progressions retenues par le canton sont les suivantes (voir la colonne « Selon les évolutions retenues sur le plan cantonal » à la page suivante) :

- impôt sur le revenu des personnes physiques : + 1.4 MFrs
- impôt sur la fortune des personnes physiques : + 160 kFrs
- impôt sur le bénéfice des personnes morales : + 55 kFrs
- impôt sur le capital des personnes morales : 0

Une modification du barème de l'**impôt sur les prestations en capital** a été approuvée par le Grand Conseil. Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. La baisse des recettes de cet impôt qui en résulte est évaluée à 40%.

b. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire. Le calcul a été fait sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes sont bouclés : 2019-2020-2021.

c. Progression exponentielle (taux de progression moyen)

La progression est calculée chaque année en % par rapport à l'année précédente.

La moyenne des progressions est calculée sur la période d'analyse, dans notre cas de 2009 à 2021. Le taux de progression moyen est appliqué pour calculer une progression exponentielle.

d. Progression linéaire (droite de régression)

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle. Le calcul a été fait sur la période 2009 à 2021.

Budget 2023 - Evaluation des recettes fiscales											
Impôts	Pour comparaison				Evaluations pour 2023						
	Comptes 2021 en italique : estimations basées sur un calcul	Budget 2022	Comptes 2022 en comptabilité, maj 27.10.2022	Impôts 2022 acomptes facturés	Tendances retenues pour le plan financier de 2024 à 2027	Selon les évolutions retenues sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2019-20-21	Selon la progression exponentielle calculée sur les années 2009 à 2021	Selon la progression linéaire (droite de régression) de 2009 à 2021	Propositions pour le budget 2023	Ecart budget 2023 - budget 2022
Personnes physiques, revenu	17'173'337.10	17'000'000.00	13'932'134.08	18'005'684.00	700'000.00	16'844'489.45		18'399'103.16	17'511'671.85	18'250'000.00	1'250'000.00
Personnes physiques, fortune	1'206'530.50	1'100'000.00	814'562.32		40'000.00	989'734.38		1'325'502.08	1'409'737.78	1'150'000.00	50'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'145'587.55	600'000.00	843'396.60	956'091.00	100'000.00	942'794.26		1'090'955.01	1'408'802.35	1'000'000.00	400'000.00
Personnes morales, capital	127'562.65	30'000.00	37'033.10		7'000.00	62'423.15		98'924.11	81'742.43	60'000.00	30'000.00
A la source	384'935.60	400'000.00	404'840.65		+ 1.5 %		391'505.58			420'000.00	20'000.00
Prestations en capital	658'935.40	450'000.00	618'810.90		25'000.00		513'327.83		560'162.16	390'000.00	-60'000.00
Gains immobiliers et plus-values	721'053.65	550'000.00	337'882.00		40'000.00		570'595.58		825'153.28	650'000.00	100'000.00
Mutations	1'351'988.65	750'000.00	828'241.35		80'000.00		1'128'685.38		1'373'136.38	1'100'000.00	350'000.00
Successions et donations	27'256.60	10'000.00	1'779.90		0.00		14'401.68			10'000.00	0.00
Contributions immobilières	2'338'872.60	2'350'000.00	2'429'748.10		100'000.00			2'557'676.31	2'462'222.86	2'550'000.00	200'000.00
Sur les véhicules	607'930.50	605'000.00	479'905.40		+ 2.0 %	629'816.00			641'227.55	630'000.00	25'000.00
Sur les chiens	50'480.00	51'000.00	52'000.00		+ 1.5 %					53'000.00	2'000.00
Total	25'794'470.80	23'896'000.00	20'780'334.40	18'961'775.00						26'263'000.00	2'367'000.00

Recettes fiscales - Chiffres retenus pour le budget 2023

Impôt	Budget 2023	Budget 2022	Commentaires
Personnes physiques, revenu	18'250'000.00	17'000'000.00	Estimations basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation.
Personnes physiques, fortune	1'150'000.00	1'100'000.00	Correction de l'écart entre les estimations statistiques et la réalité des recettes de ces impôts
A la source	420'000.00	400'000.00	Estimation prudente sur la base de la progression moyenne et prise en compte de la situation des comptes 2021.
Prestations en capital	390'000.00	450'000.00	L'estimation sans réforme s'élève à 650 kFr. La réforme a pour conséquence une réduction de 40% de la recette de cet impôt.
Gains immobiliers et plus-values	650'000.00	550'000.00	
Mutations	1'100'000.00	750'000.00	
Successions et donations	10'000.00	10'000.00	
Contributions immobilières	2'550'000.00	2'350'000.00	Estimation sur la base de la progression annuelle (progression linéaire).
Personnes morales, bénéfice	1'000'000.00	600'000.00	Les réductions annoncées par le SCC (impact de la réforme de la fiscalité des entreprises) : - impôt sur le bénéfice : - 33.5% - impôt sur le capital : - 79.8%
Personnes morales, capital	60'000.00	30'000.00	Les estimations de ces recettes restent difficiles. Nous proposons toutefois des évaluations un peu plus optimistes qui tiennent compte du développement des activités économiques dans la commune.
Sur les véhicules	630'000.00	605'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	53'000.00	51'000.00	Estimation sur la base de la situation des comptes 2022.
Total	26'263'000.00	23'896'000.00	+ 2'367'000.00 (+ 9.91 %)

Remarques concernant les évaluations pour le budget 2023

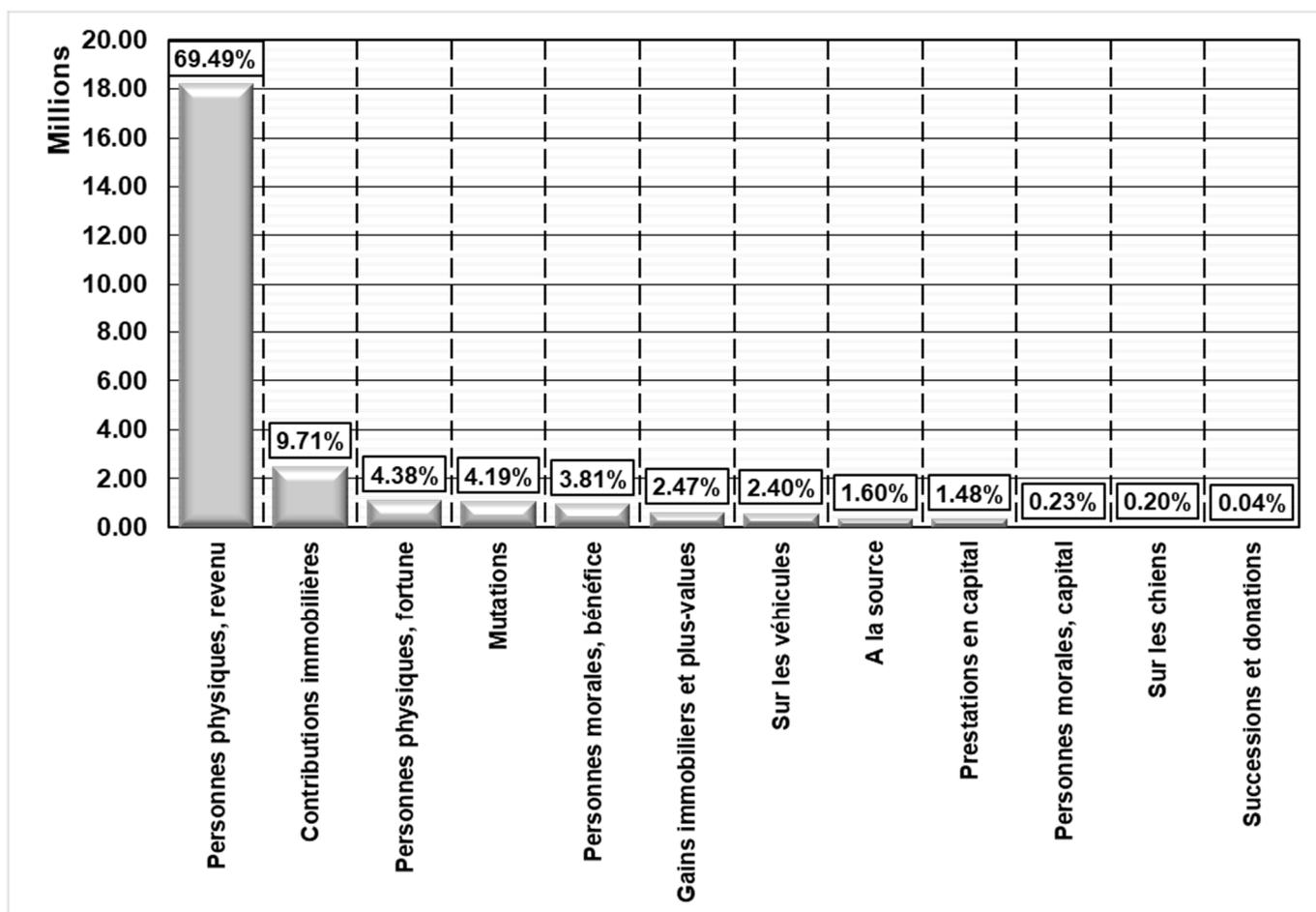
Compte tenu des évaluations souvent pessimistes appliquées ces dernières années et de l'objectif affirmé de réduire dès que possible la fiscalité communale, des évaluations résolument optimistes ont été retenues pour le chiffrage des recettes fiscales 2023.

Sur la base des estimations ci-dessus, les recettes fiscales totales attendues pour 2023 progressent de Fr. 2'367'000.00 (+ 9.91 %) par rapport au budget 2022.

Selon les chiffres proposés pour le budget 2023, un point d'impôt communal correspond à Fr. 240'700.00.

Recettes fiscales 2023 - Représentation graphique

En % des recettes fiscales totales.



Projet de baisse du coefficient d'impôt communal

La mise en œuvre d'une baisse du coefficient d'impôt communal répondrait aux objectifs suivants :

- Réduire la charge fiscale de nos concitoyens et de nos entreprises.
- Répondre aux très bons résultats des comptes de 2016 à 2021 : en moyenne 2.75 MFrs d'excédents de revenus au bouclage des comptes.
- La nécessité de baisser la fiscalité communale a été maintes fois débattue au sein du conseil communal et communiquée dans les messages accompagnant le bouclage des comptes.
- Une baisse est souhaitée par la commission financière et sans doute une partie du Conseil général.
- Une baisse de la fiscalité serait un résultat à mettre au crédit de la fusion des communes.

Malgré une évaluation relativement optimiste des recettes fiscales pour 2023, de leur évolution pour les cinq prochaines années et compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la conjoncture économique, les résultats à la fois du budget du compte de résultats 2023 et des équilibres budgétaires pour les années 2024 à 2027, n'ont pas permis au Conseil communal de chiffrer avec assurance la baisse possible du taux d'imposition communal.

Néanmoins, avec la conviction qu'une baisse de la fiscalité communale est non seulement possible, mais aussi nécessaire, nous proposons d'y renoncer pour l'instant et d'attribuer un mandat à une entreprise spécialisée afin d'étudier la pertinence et l'ampleur d'une baisse durable de la fiscalité communale. Si les résultats de cette étude inscrite au budget 2023 devaient être positifs, le Conseil communal s'engage à proposer la baisse possible non seulement dès l'exercice 2024, mais aussi sur l'exercice 2023 sous la forme d'un rabais d'impôt.

5.3 Frais financiers

Amortissements

Tous les projets appartenant aux patrimoines financier et administratif communaux entrepris dans le courant des vingt dernières années ont été réévalués et inscrits à l'actif du bilan.

L'amortissement comptable de chaque objet inscrit au bilan fait l'objet d'une imputation directe dans le centre de charges concerné.

L'amortissement de chaque projet d'investissement est calculé sur la base de son coût brut et du taux défini dans les directives d'application établies par le Service des communes.

Des montants correspondants à la part du projet financée par des recettes d'investissements et ayant fait l'objet d'une réévaluation sont portés en déduction sous la forme de montants inscrits aux revenus dans le chapitre concerné. Ces montants sont prélevés sur la réserve comptable à constituer dans le cadre de la réévaluation du patrimoine.

Cette nouvelle pratique a pour conséquence l'inscription dans la comptabilité de charges d'amortissements (nature 330x, 332x et 366x) et de revenus d'amortissements (nature 466x et 489x) et par conséquent de la notion « d'amortissements nets » (charges – revenus) dans les commentaires du présent message.

Intérêts des dettes

L'état des dettes bancaires au 31.12.2022 et les charges d'intérêts y relatives pour 2023 ont été évalués. Les échéances des emprunts et leur répartition entre les institutions de financement sont représentées graphiquement (voir annexe 8).

Dettes bancaires totales au 1.01.2023	Fr.	24'263'650.00
Charge annuelle totale d'intérêts 2023 (évaluation)	Fr.	200'000.00

Le taux d'intérêts moyen de notre portefeuille actuel d'emprunts est de 0.82 %.

Pour les projets terminés avant le 31.12.2021 et qui n'étaient pas considérés comme entièrement amortis avant le 31.12.2020, les charges d'intérêts 2023 sur la dette résiduelle figurant au bilan ont été mises à charge des chapitres concernés par imputations internes aux taux moyen de 0.55 % - charge d'intérêts de Fr. 200'000.00 pour une valeur résiduelle totale de Fr. 36'184'534.81.

En tenant compte de nos liquidités, les emprunts nécessaires au financement des projets terminés fin 2022 et aux projets à entreprendre en 2023 ont été évalués. Un taux d'intérêt de 2% a été pris en compte pour ces nouveaux financements. La charge d'intérêts pour les projets à entreprendre en 2023 (intérêts intercalaires) a été évaluée à Fr. 30'000.00 (env. 3 MFr à 2% sur 6 mois).

Pour plus de détails, voir « L'inventaire des immobilisations » (version par compte du bilan) établi par le SFin (annexe 3). La version détaillée de cet inventaire est disponible auprès du SFin et elle sera publiée avec les comptes de l'exercice 2022.

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

Chapitre		Budget 2023		Budget 2022		Amortiss. Bu23 - Bu22
		Intérêts 0.55%	Amortiss. nets	Intérêts 0.59%	Amortiss. nets	
0220	Services généraux	262.00	5'929.00	314.00	5'929.00	0.00
0290	Bâtiment administratif FG	14'991.00	119'377.00	16'925.00	119'377.00	0.00
0291	Complexe communal RO	2'370.00	52'106.00	3'041.00	52'106.00	0.00
0292	Ancienne école VI	304.00	0.00	347.00	0.00	0.00
1501	Bâtiment Service du feu FG	2'263.00	17'054.00	2'449.00	17'054.00	0.00
1620	Protection civile	639.00	2'336.00	731.00	2'336.00	0.00
2170	Bâtiments scolaires CO	1'494.00	31'588.00	1'775.00	31'588.00	0.00
2171	Bâtiments scolaires EG	13'280.00	157'323.00	15'366.00	160'236.00	-2'913.00
2172	Bâtiment scolaire FG	36'452.00	312'655.00	41'987.00	312'655.00	0.00
2173	Bâtiments scolaires RO	8'011.00	101'467.00	9'122.00	101'467.00	0.00
2174	Bâtiment scolaire VO	1'390.00	14'700.00	1'614.00	14'700.00	0.00
2179	Bâtiments scolaires, divers	1'018.00	8'984.00	1'135.00	8'996.00	-12.00
3229	Bâtiment La Tuffière CO	18'179.00	179'820.00	20'571.00	173'700.00	6'120.00
3412	Salle de sport FG	15'496.00	119'377.00	17'193.00	119'377.00	0.00
3413	Halle polyvalente RO	7'699.00	60'000.00	9'198.00	60'000.00	0.00
3414	Vestiaires terrain de football RO	5'710.00	31'493.00	0.00	0.00	31'493.00
3419	Infrastructures en plein air	347.00	13'200.00	497.00	13'200.00	0.00
6150	Routes communales	12'403.00	191'938.00	14'690.00	196'111.00	-4'173.00
6190	Bâtiment édilitaire RO	1'146.00	17'304.00	1'339.00	17'304.00	0.00
6192	Véhicules Service technique	1'506.00	13'940.00	1'127.00	0.00	13'940.00
7101	Approvisionnement communal en eau	4'965.00	-126'071.00	485.00	35'940.00	-162'011.00
7201	Traitement communal des eaux usées	42'766.00	-102'718.80	25'199.00	79'410.00	-182'128.80
7301	Gestion communale des déchets	1'004.00	31'433.00	1'271.00	31'433.00	0.00
7690	Énergie	0.00	1'882.00	0.00	0.00	1'882.00
7691	Assainissement de sites pollués	446.00	2'802.00	506.00	0.00	2'802.00
7900	Aménagement du territoire	631.00	32'777.00	0.00	0.00	32'777.00
8201	Centre forestier VO	1'962.00	10'000.00	2'180.00	10'000.00	0.00
8792	Chauffage à distance FG	3'266.00	12'900.00	938.00	0.00	12'900.00
Total		200'000.00	1'313'595.20	190'000.00	1'562'919.00	-249'323.80

La colonne « Amortissements nets » représente les charges d'amortissements des objets aux nouveaux taux MCH2 selon la comptabilité des immobilisations, desquels sont déduits, le cas échéant, d'une part les revenus d'amortissements sur les éventuelles recettes d'investissements y liées, et d'autre part les prélèvements sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. (Voir l'inventaire des immobilisations, annexe 3).

Les amortissements négatifs pour les chapitres 7101 et 7201 sont dus aux montants des amortissements des taxes de raccordements encaissées au taux de 4 % prescrit selon les nouvelles règles comptables. Ces amortissements non affectés à des projets particuliers sont des revenus pour ces chapitres dont les excédents de revenus sont versés « en réserve » pour financements spéciaux.

Les différences dans les amortissements nets sont dues à de nouveaux amortissements pour des investissements terminés en 2022 ou à des amortissements qui se terminent en 2022.

5.4 Contributions de la commune de Hauterive FR

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.4612.11/12) sont calculées au prorata des derniers chiffres officiels de la population légale des deux communes au 31 décembre 2021 (Gibloux : 7'677 hab., Hauterive : 2'686 hab.). La part de la commune de Hauterive est de 25.919 %.

Les frais de location des locaux correspondent aux frais effectifs pour les locaux loués et selon les règles et aux tarifs définis sous point 5.8 pour les locaux communaux.

Les frais de gestion dont la facturation est prévue dans les conventions sont calculés pour l'exercice 2023 à un taux forfaitaire de 5% des frais nets de chaque chapitre à charge de la commune de Hauterive. Ils comprennent les frais de l'administration générale, les frais d'encadrement du conseiller communal, etc.. A terme, la facturation des frais de gestion devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer un taux parfaitement équitable pour les deux parties.

Les frais de gestion de 5% ne sont pas pris en compte pour (lignes en grisé) :

- la contribution de Fr. 5.00/habitant consacrée aux activités culturelles régionales ;
- les frais d'assistance et de contribution aux MIS.

Service ou centre de coûts	Acte de collaboration	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Service des curatelles	Convention	78'000.00	74'000.00	69'024.40
Protection de la population	Entente intercommunale	6'000.00	6'000.00	4'876.50
Services auxiliaires scolaires	Convention	157'000.00	142'000.00	131'503.40
Bibliothèques	Convention	56'000.00	50'000.00	52'359.05
Activités culturelles «régionales» *)	Accord tacite	13'430.00	12'960.00	12'985.00
Ludothèque	Accord tacite	9'000.00	9'000.00	8'864.20
Participation Midnight Sports	Convention	8'000.00	8'000.00	7'693.30
Structures d'accueil de la petite enfance	Accord	137'000.00	141'000.00	127'945.05
Service social, administration		172'000.00	165'000.00	159'496.35
Service social, frais d'assistance *)	Convention	182'000.00	149'000.00	176'923.50
Service social, frais MIS *)		46'000.00	28'000.00	25'898.10
Total		864'430.00	784'960.00	777'568.85

5.5 Participation à la crèche La Marelle

Budget de la crèche La Marelle	Bu 2023	Bu 2022	Co 2021	Ecart Bu23 - Bu22
Charges	1'734'850.00	1'650'400.00	1'583'049.65	84'450.00
Revenus	1'628'350.00	1'518'050.00	1'448'537.05	110'300.00
Excédent de charges	106'500.00	132'350.00	134'512.60	-25'850.00

Compte	Financement des communes				
divers	Charges de personnel et divers	6'659.00	5'778.00	5'058.05	881.00
5456.3160.00	Loyers de locaux pour les crèches	36'720.00	36'720.00	36'720.00	0.00
5456.3636.00	Subventions pour crèches	106'500.00	132'350.00	134'512.60	-25'850.00
5456.3637.00	Subventions aux parents pour crèches	390'000.00	390'000.00	339'907.95	0.00
5456.3920.00	Imputation interne - frais de locaux crèche	84'550.00	84'550.00	84'550.00	0.00
5456.4470.00	Location de locaux à des tiers	-121'550.00	-121'550.00	-121'270.00	0.00
	Total net	502'879.00	527'848.00	479'478.60	-24'969.00
5456.4612.11	Participations commune d'Hauterive FR	137'000.00	141'000.00	127'945.05	-4'000.00
	Solde net à charge de la commune de Gibloux	365'879.00	386'848.00	351'533.55	-20'969.00

Les locations des locaux occupés par la crèche sont inscrites dans le chapitre en charges (locations prises en charge par la commune) et en revenus (locations inscrites en charge dans le budget de la Marelle). Ces écritures permettent de chiffrer le déficit d'exploitation réel de la crèche au compte 5456.3636.00.

5.6 Prévoyance sociale - Aide matérielle

1. Gestion des dossiers de tiers		Bu 2023	Bu 2022	Co 2021	Ecart Bu23 - Bu22
Compte	Charges				
5726.3199.30	Indemnités, Gestion de tiers	1'100'000.00	1'500'000.00	1'013'488.85	-400'000.00
5726.3199.31	Indemnités, Gestion des nomades	500'000.00	0.00	415'723.80	500'000.00
	Total des charges	1'600'000.00	1'500'000.00	1'429'212.65	100'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.15	Remboursements gestion de tiers	1'100'000.00	1'500'000.00	1'013'488.85	-400'000.00
5726.4260.16	Remboursements gestion des nomades	500'000.00	0.00	415'723.80	500'000.00
	Total des revenus	1'600'000.00	1'500'000.00	1'429'212.65	100'000.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

Un nombre important de dossiers de tiers sont gérés par les collaborateurs du Service social. La possibilité pour les tiers confrontés à des difficultés financières de bénéficier de conseils et d'un minimum de rigueur dans la gestion de leurs ressources, permet d'éviter dans de nombreux cas d'avoir recours à l'instrument de l'aide sociale. Même si l'opération est blanche pour les comptes communaux, le bilan général de cet important travail de gestion figure dans les comptes par souci d'information et de transparence.

2. Frais pris en charge par le canton		Bu 2023	Bu 2022	Co 2021	Ecart Bu23 - Bu22
Compte	Charges				
5726.3637.02	Frais d'assistance gestion des nomades	800'000.00	900'000.00	549'313.60	-100'000.00
5726.3637.05	Cotisations AVS/AI gestion des nomades	12'000.00	0.00	15'661.80	12'000.00
	Total des charges	812'000.00	900'000.00	564'975.40	-88'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.13	Remboursements tiers frais ass. nomades	112'000.00	440'000.00	140'502.35	-328'000.00
5726.4611.02	Remb. canton frais assist. nomades	688'000.00	460'000.00	408'811.25	228'000.00
5726.4611.03	Remb. canton cotis AVS/AI nomades	12'000.00	0.00	15'661.80	12'000.00
	Total des revenus	812'000.00	900'000.00	564'975.40	-88'000.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

La totalité de ces frais d'assistance est remboursée par le canton.

3. Frais pris en charge par les communes		Bu 2023	Bu 2022	Co 2021	Ecart Bu23 - Bu22
Compte	Charges				
5726.3637.00	Frais d'assistance	2'500'000.00	2'130'000.00	1'653'004.90	370'000.00
5726.3637.03	Cotisations AVS pot commun, communes	27'000.00	17'000.00	27'388.05	10'000.00
5726.3637.06	Frais d'aide sociale MIS	300'000.00	220'000.00	176'771.80	80'000.00
	Total des charges	2'827'000.00	2'367'000.00	1'857'164.75	460'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.10	Remb. par tiers frais d'assistance	576'000.00	1'180'000.00	325'659.40	-604'000.00
5726.4260.11	Remb. par tiers primes caisses-maladie	3'000.00	0.00	7'624.35	3'000.00
5726.4260.12	Remboursements par tiers MIS	0.00	36'000.00	0.00	-36'000.00
5726.4260.17	Revenus sur aide matérielle sédentaires	780'000.00	0.00	182'295.35	780'000.00
5726.4260.18	Revenus sur aide mat. MIS sédentaires	3'500.00	0.00	4'321.35	3'500.00
5726.4611.00	Remb. canton frais assistance	467'200.00	380'000.00	468'633.20	87'200.00
5726.4611.04	Remb. canton frais d'aide sociale MIS	118'600.00	73'600.00	70'543.35	45'000.00
5726.4612.11	Dédomag. de communes frais d'assistance	182'000.00	149'000.00	176'923.50	33'000.00
5726.4612.12	Dédomag. de communes frais aide soc. MIS	46'000.00	28'000.00	25'898.10	18'000.00
	Total des revenus	2'176'300.00	1'846'600.00	1'261'898.60	329'700.00
	Total net - Aide matérielle à charge de la commune de Gibloux	650'700.00	520'400.00	595'266.15	130'300.00

Commentaires

Si le nombre de dossiers traités par le Service social du Gibloux reste relativement stable, le nombre de bénéficiaires nécessitant une mesure de réinsertion est en augmentation.

La situation comptable au 30.09.2022 laisse prévoir que les comptes d'aide matérielle pour l'année 2022 seront dépassés d'environ Fr. 100'000.00 par rapport au budget 2022.

L'augmentation des frais d'assistance est due notamment :

- à l'évolution de l'économie en général, mais en particulier pour ce qui est des frais et des charges de logement ;
- à l'augmentation des forfaits d'entretien qui passent au 1^{er} janvier 2023 de Fr. 986.00 à Fr. 997.00 par mois et par personne ;
- à l'augmentation des primes de caisse maladie prévues pour 2023.

L'ensemble de ces raisons expliquent l'augmentation attendue des frais d'assistance de + 130 kFrs (soit + 25%) pour la commune en 2023.

Les comptes 5726.4260.17 et 18 représentent les montants à déduire de l'aide sociale brute (comptes 5726.3637.00 et 06) accordée aux bénéficiaires.

Les comptes 5726.4260.10 et 12 représentent les montants « d'aide sociale » remboursés par les bénéficiaires. Il convient rappeler que l'aide matérielle (art. 4 de la loi sur l'aide sociale) octroyée par le Service social est en principe remboursable selon les modalités définies aux articles 29 et 30 de la loi sur l'aide sociale.

Art. 4 Nature de l'aide sociale

- ¹ L'aide sociale comprend la prévention, l'aide personnelle, l'aide matérielle et la mesure d'insertion sociale.
- ² La prévention comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide personnelle et matérielle.
- ³ L'aide personnelle comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil.
- ⁴ L'aide matérielle est une prestation allouée en espèces, en nature ou sous la forme d'un contrat d'insertion sociale.

- ⁵ *La mesure d'insertion sociale, dans le cadre d'un contrat d'insertion sociale, permet au bénéficiaire de l'aide sociale de retrouver ou de développer son autonomie et son insertion sociales.*

Art. 4a Contrat d'insertion sociale – Contenu

- ¹ *Un contrat d'insertion sociale individualisé peut être conclu avec la personne dans le besoin. Sa nature juridique est celle d'un contrat de droit administratif.*
- ² *Dans la mesure où le contrat d'insertion sociale est en adéquation avec les capacités et les potentialités de la personne dans le besoin, cette dernière y est astreinte. Si elle refuse le projet d'insertion sociale proposé, l'aide matérielle peut être réduite jusqu'au minimum défini dans les normes relevant de l'article 22a al. 1.*
- ³ *Dans le contrat d'insertion sociale est définie la mesure d'insertion sociale reconnue comme contre-prestation.*

Art. 4b Contrat d'insertion sociale – Durée

- ¹ *Le contrat d'insertion sociale est limité dans le temps. Sa durée est de six à douze mois.*
- ² *Un bilan est établi périodiquement avec la personne dans le besoin, dans le but d'évaluer l'adéquation de la mesure.*

Art. 4c Contrat d'insertion sociale – Aide matérielle

- ¹ *Pendant la durée du contrat d'insertion sociale, la personne dans le besoin reçoit une aide matérielle fondée sur les normes relevant de l'article 22a al. 1 et majorée d'un montant incitatif.*
- ² *Le montant incitatif est fixé dans le règlement d'exécution.*

.....

Art. 29 Remboursement – Aide perçue légalement

- ¹ *La personne qui a reçu une aide matérielle est tenue de la rembourser, en tout ou partie, dès que sa situation financière le permet. L'aide matérielle reçue conformément à l'article 4c n'est pas remboursable.*
- ² *L'obligation de rembourser s'étend aux héritiers jusqu'à concurrence de leur part d'héritage.*
- ³ *Le remboursement de l'aide matérielle reçue avant l'âge de 20 ans révolus ne peut être exigé.*
- ⁴ *Le service social qui accorde une aide matérielle à titre d'avance sur les prestations des assurances ou de tiers tenus de verser des prestations est subrogé dans les droits du bénéficiaire, jusqu'à concurrence de l'aide matérielle accordée.*

Art. 30 Remboursement – Aide perçue illégalement

- ¹ *Celui qui, par des déclarations fausses ou incomplètes, a obtenu une aide matérielle, est tenu de rembourser le montant perçu à tort.*
- ² *Toutefois, une remise peut être accordée si le requérant était de bonne foi et si le remboursement du montant perçu à tort le mettait dans une situation difficile.*

.....

5.7 Récapitulations pour les chapitres environnementaux

5.7.1 Récapitulation du chapitre « Approvisionnement en eau » (EP, chapitre 7101)

Un nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Le budget 2023 a été évalué sur la base des nouveaux tarifs qui seraient dès lors appliqués en 2023.

Pour rappel les règles de financement qui par ailleurs n'ont pas changé, peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

Récapitulation

Exploitation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		Ecart net Bu23 - Bu22
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Frais d'exploitation	646'395.00	14'500.00	576'764.00	14'500.00	608'540.00	21'390.75	69'631.00
Part sur la vente d'eau		0.00		0.00		0.00	0.00
Frais d'exploitation nets	631'895.00		562'264.00		587'149.25		69'631.00
Taxes exploitation, art. 43 règlement communal		619'500.00		467'200.00		460'087.20	-152'300.00
Taxes exploitation, propriétés communales		18'421.00		14'631.00		14'034.00	-3'790.00
Attribution à la réserve "équilibre du compte"	6'026.00		0.00		0.00		6'026.00
Prélèvement sur la réserve "équilibre du compte"		0.00		80'433.00		113'028.05	
Investissements							
Frais de gestion	30'000.00		20'000.00		15'000.00		10'000.00
Frais financiers	158'685.00	279'791.00	154'876.00	118'451.00	156'478.20	116'922.20	-157'531.00
Investissements à charge du compte de résultats	166'100.00		160'000.00		0.00		6'100.00
Part sur la vente d'eau		80'000.00		160'000.00		136'492.55	80'000.00
Taxes base, art. 42 règlement communal		283'000.00		361'200.00		355'655.00	78'200.00
Taxes base, art. 42-al 5, fonds non raccordés mais raccordables		50'000.00		50'000.00		53'089.85	0.00
Taxes de base, propriétés communales		11'998.00		12'137.00		12'017.00	139.00
Attribution à la réserve "maintien de la valeur"	350'004.00		366'912.00		502'698.40		-16'908.00
Total des taxes		982'919.00		878'400.00		894'883.05	-104'519.00
Total attribution aux financements spéciaux	356'030.00		286'479.00		389'670.35		
Total du chapitre	1'357'210.00	1'357'210.00	1'278'552.00	1'278'552.00	1'282'716.60	1'282'716.60	

Tarifs des taxes 2023

Les tarifs pour 2023 tiennent compte de l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2023. Ils sont toutefois susceptibles d'être modifiés par le Conseil général lors de la révision du règlement prévue en décembre.

Comme on peut le constater dans la récapitulation ci-dessous, les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nb de pièces) ont été fortement réduites. La taxe de base basée actuellement sur une évaluation des unités de logements (UL) est remplacée par une taxe proportionnelle aux « équivalents-habitants pièces habitable (EHp) » pour les habitations et proportionnelle aux « équivalents-habitants consommation d'eau (EHcons) » pour les entreprises et les services.

	Maximum selon règlement	Tarif 2023
Taxe de base (Art. 42)		
Habitation, par EHp	30.00 Fr./EH	17.00 Fr./EH
Entreprises et services, par EHcons	30.00 Fr./EH	17.00 Fr./EH
Zone à bâtir non construite	0.15 Fr./m2	0.10 Fr./m2
Taxe d'exploitation (Art. 43)	1.20 Fr./m3	1.05 Fr./m3

Avec :

EHp : correspond à 1 EH par pièce habitable

EHcons : correspond à 1 EH par 50 m3 d'eau consommée

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nets ont significativement augmenté par rapport au budget 2022 (+ 70 kFrs). Cette augmentation est notamment due à l'engagement d'un collaborateur qui accompagnera le fontainier pour les tâches du service qui deviennent de plus en plus importantes.

Evaluation des revenus

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes de base pour 2023 ont été évalués sur la base de la facturation 2022 et, le cas échéant, indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes d'exploitation pour 2023 ont été évalués sur la base de la facturation 2021 et indexés à l'accroissement de la population.

Dès les comptes 2019, les recettes de la vente d'eau à d'autres réseaux ont été affectées au financement des investissements.

Facturation pour les immeubles communaux et des frais de gestion

La facturation des taxes pour les propriétés communales a été prise en compte pour la première fois pour le budget 2021 sous la forme d'imputations internes. En contrepartie et en application des règles définies dans la réforme des finances communales, les frais de gestion font également l'objet d'imputations internes. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% des volumes financiers sous gestion. Les montants sont arrondis et définis comme des forfaits pour le budget 2023.

En résumé, les montants relatifs aux taxes pour les immeubles communaux sont les suivants :

Taxes de base (compte no 7101.4990.00)	Fr.	11'998.00
Taxes d'exploitation (compte no 7101.4990.01)	Fr.	18'421.00
Frais de gestion sur compte de résultats (compte no 7101.3910.00)	Fr.	40'000.00
Frais de gestion sur compte des investissements (compte no 7101.3910.00)	Fr.	30'000.00

5.7.2 Récapitulatif du chapitre « Traitement des eaux usées » (EU, chapitre 7201)

Un nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Le budget 2023 a été évalué sur la base des nouveaux tarifs qui seraient dès lors appliqués en 2023.

Pour rappel les règles de financement qui par ailleurs n'ont pas changé, peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

Récapitulatif

Exploitation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		Ecart net Bu23 - Bu22
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Frais d'exploitation	879'623.00	0.00	831'505.00	0.00	654'721.25	0.25	48'118.00
Frais d'exploitation nets	879'623.00		831'505.00		654'721.00		48'118.00
Taxes exploitation, art. 41 règlement communal		733'000.00		656'000.00		670'993.40	-77'000.00
Taxes expl. spéciales, art. 42-43 règlement communal		113'000.00		101'000.00		106'935.40	-12'000.00
Taxes exploitation, propriétés communales		15'551.00		15'581.00		14'691.00	30.00
Attribution à la réserve "équilibre du compte"	0.00		0.00		137'898.80		0.00
Prélèvement sur la réserve "équilibre du compte"		18'072.00		58'924.00		0.00	40'852.00
Investissements							
Frais de gestion	50'000.00		50'000.00		50'000.00		0.00
Frais financiers commune	250'708.20	310'661.00	200'776.00	96'167.00	152'750.00	92'682.00	-164'561.80
Charges d'investissements commune à charge du compte de résultats	93'000.00		135'000.00		0.00		-42'000.00
Charges d'investissements et frais financiers AEGN et ABVGN	162'731.00		287'718.00		222'909.20		-124'987.00
Taxes base, art. 38 règlement communal		855'000.00		882'285.00		1'187'944.05	27'285.00
Taxe de base sur la consommation, art. 38 règlement communal		407'000.00		461'715.00		0.00	54'715.00
Taxes base, art. 39 règlement communal		18'000.00		19'000.00		30'266.65	1'000.00
Taxes de base, propriétés communales		116'741.00		129'341.00		177'400.00	12'600.00
Attribution à la réserve "maintien de la valeur"	1'150'962.80		915'014.00		1'062'633.50		235'948.80
Total des taxes		2'258'292.00		2'264'922.00		2'188'230.50	6'630.00
Total attribution aux financements spéciaux	1'132'890.80		856'090.00		1'200'532.30		
Total du chapitre	2'587'025.00	2'587'025.00	2'420'013.00	2'420'013.00	2'280'912.75	2'280'912.75	

Tarif des taxes 2023

Les tarifs pour 2023 tiennent compte de l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2023. Ils sont toutefois susceptibles d'être modifiés par le Conseil général lors de la révision du règlement prévue en décembre.

Comme on peut le constater dans la récapitulation ci-dessous, les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nb de pièces) ont été fortement réduites et complétées par une nouvelle taxe de base proportionnelle à la consommation d'eau.

	Maximum selon règlement	Tarif 2023
Taxe de base (Art. 38)		
Zone à bâtir, surface indiquée (IBUS)	0.40 Fr./m ²	0.30 Fr./m ²
Zone à bâtir, indice de masse	0.035 Fr./m ³	0.025 Fr./m ³
Zone à bâtir, par EHp	15.00 Fr./EH	15.00 Fr./EH
Taxe de base sur la consommation	1.35 Fr./m ²	1.00 Fr./m ³
Taxe de base (Art. 39)		
Hors zone, surface indiquée	0.40 Fr./m ²	0.30 Fr./m ²
Hors zone, par EHp	15.00 Fr./EH	15.00 Fr./EH
Taxe d'exploitation		
Taxe d'exploitation (Art. 41)	2.00 Fr./m ³	1.80 Fr./m ³
Taxe d'expl. spéciale (Art. 42) ou par EH (environ)	2.00 Fr./m ³ 124.10 Fr./EH	1.80 Fr./m ³ 111.70 Fr./EH

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nets ont significativement augmenté par rapport au budget 2022 (+ 48 kFrs) avec pour conséquence un prélèvement sur la réserve « équilibre du compte ». Cette réserve créée précisément pour compléter le revenu des taxes d'exploitation lorsque celles-ci ne suffisent pas à couvrir les frais d'exploitation. La réserve s'élevait à Fr. 470'145.06 au 31.12.2021.

Evaluation des revenus

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes de base pour 2023 ont été évalués sur la base de la facturation 2022 et, le cas échéant, indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes d'exploitation pour 2023 ont été évalués sur la base de la facturation 2021 et indexés à l'accroissement de la population.

Facturation pour les immeubles communaux et des frais de gestion

La facturation des taxes pour les propriétés communales a été prise en compte pour la première fois pour le budget 2021 sous la forme d'imputations internes. En contrepartie et en application des règles définies dans la réforme des finances communales, les frais de gestion font également l'objet d'imputations internes. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% des volumes financiers sous gestion. Les montants sont arrondis et définis comme des forfaits pour le budget 2023.

En résumé, les montants relatifs aux taxes pour les immeubles communaux sont les suivants :

Taxes de base (compte no 7201.4990.00)	Fr.	116'741.00
Taxes d'exploitation (compte no 7201.4990.01)	Fr.	15'551.00
Frais de gestion sur compte de résultats (compte no 7201.3910.00)	Fr.	70'000.00
Frais de gestion sur compte des investissements (compte no 7201.3910.00)	Fr.	50'000.00

5.7.3 Récapitulatif du chapitre « Gestion des déchets » (chapitre 7301)

Exploitation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		Ecart net
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu23 - Bu22
Personnel	240'403.00		227'521.00		193'826.30		12'882.00
Entretien des installations	20'000.00		52'000.00		9'508.35		-32'000.00
Frais d'exploitation	30'971.00	4'200.00	27'901.00	4'200.00	40'162.06	3'750.82	3'070.00
Achats divers	20'000.00		12'000.00		19'323.30		8'000.00
Aménagements divers	25'000.00		60'000.00		0.00		-35'000.00
Mandats à des tiers	25'000.00		5'000.00		5'964.25		20'000.00
Frais financiers	71'176.00	38'739.00	71'443.00	38'739.00	71'881.00	38'739.00	-267.00
Frais d'élimination							
Frais de ramassage et traitement ordures ménagères	125'000.00		110'000.00		111'175.50		15'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets spéciaux	30'000.00		100'000.00		62'041.60		-70'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets verts	120'000.00		120'000.00		114'171.05		0.00
Frais de méthanisation déchets de ménage	35'000.00		40'000.00		33'431.05		-5'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets encombrants	35'000.00		40'000.00		34'698.00		-5'000.00
Subventions versées pour élimination couches culottes	37'000.00		37'000.00		39'304.38		0.00
Taxes							
Taxes base ménages privés		252'000.00		244'000.00		240'952.15	-8'000.00
Taxes de base entreprises		33'000.00		30'000.00		29'283.35	-3'000.00
Taxes exploitation, pondérales		288'000.00		300'000.00		291'234.25	12'000.00
Autres revenus							
Valorisation des déchets		30'000.00		30'000.00		39'820.98	0.00
Total	814'550.00	645'939.00	902'865.00	646'939.00	735'486.84	643'780.55	-87'315.00
Taux de couverture	79.30%		71.65%		87.53%		
Part taxe proportionnelle	50.26%		52.26%		51.87%		

Tarif des taxes 2023

	Maximum selon règlement	Tarif 2022	Tarif 2023
Taxe de base			
Personne seule (Fr./an)	60.00	45.00	45.00
Ménage (Fr./an)	120.00	90.00	90.00
Entreprises au domicile (Fr./an)		50.00	50.00
Entreprises 1 (Fr./an)	150.00	150.00	150.00
Entreprises 2 (Fr./an)	500.00	500.00	500.00
Associations (Fr./an)	50.00	0.00	0.00

	Maximum selon règlement	Tarif 2022	Tarif 2023
Taxe au poids			
Taxe au poids (Fr./kg)	0.70	0.50	0.50
Rabais enfant (Fr./enfant)		150.00	150.00
Rabais adulte (Fr./personne)		150.00	150.00

Le taux de couverture (minimum 70 %) et la part de la taxe proportionnelle (minimum 50%) sont conformes aux dispositions règlementaires.

Evaluation des revenus

Les frais de ramassage ont été évalués sur la base de la facturation 2022.

Les recettes des taxes pour 2023 ont été évaluées sur la base de la facturation 2022 et indexées à l'accroissement de la population.

Frais de gestion

Comme le prévoit le règlement communal, les frais de gestion ont été mis en charge du chapitre par imputation interne. En attendant de disposer d'un chiffre plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% du volume financier sous gestion. Le montant est arrondi et défini comme un forfait pour le budget 2023 : Fr. 25'000.00 (compte no 7301.3910.00).

5.8 Imputations internes

Contributions communales aux chapitres avec collaboration intercommunale

Selon les nouvelles règles, les chapitres comptables pour lesquels nous partageons les charges avec une ou plusieurs communes doivent être comptablement équilibrés. Une imputation interne (comptes no ----.3980.00) met en évidence la contribution nette de la commune.

Frais de gestion

Les frais de gestion par l'administration générale des chapitres environnementaux (Approvisionnement en eau, Traitement des eaux usées et Gestion des déchets) sont désormais mis à charge des chapitres respectifs par imputation interne.

Frais de personnel

Imputations directes des charges de salaires et des parts patronales des charges sociales.

Les autres charges de personnel (chapitre 0221) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Répartition des frais entre le Service social (SSoc) et le Service des curatelles (SCur)

Pour la répartition des frais communs et des frais de locaux entre les deux services, la clé de répartition est basée sur le nombre des ept respectifs : 66.7% pour le SSoc et 33.3% pour le SCur.

Frais de location des locaux

En attendant de disposer d'un chiffrage détaillé des frais effectifs et des surfaces des locaux concernés, nous appliquons les règles et les tarifs suivants :

- Le tarif est appliqué à la surface nette des locaux sans compter les locaux techniques et les circulations.
- Les sanitaires ne sont comptés que s'ils ne sont pas partagés avec d'autres activités.
- Le tarif comprend les charges.

Locaux divers :	surface nette, Fr. 200.00/m ²
Locaux du feu :	surface brute, Fr. 100.00/m ²
Containers :	surface brute, Fr. 100.00/m ² (AES Vuisternens-en-Ogoz)
Combles :	surface nette, Fr. 100.00/m ² (AES Farvagny-le-Grand)
Jardin crèche :	surface brute, Fr. 50.00/m ²
Abri :	surface nette, Fr. 50.00/m ² (archives administration)

Frais de chauffage

Pour la fourniture de copeaux par le Service forestier aux chaufferies communales, les charges font l'objet d'une imputation interne entre le Service forestier (chapitre 8200) et les centres de charges concernés (CAD Rossens, Ecole Vuisternens-en-Ogoz, Centre forestier Vuisternens-en-Ogoz). Les copeaux sont valorisés au prix de Fr. 44.25/m³ pour les copeaux secs et Fr. 37.65/m³ pour les copeaux humides.

Intérêts des dettes

La charge d'intérêts inscrite dans les divers centres de charges est calculée au taux moyen de 0.55% (total des intérêts des emprunts bancaires rapporté à la dette résiduelle totale) sur la dette résiduelle de chaque objet figurant dans le tableau « Inventaire des immobilisations » établi par le SFin (voir annexe 3).

Facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales

Afin de respecter une nécessaire égalité de traitement, les règles nécessaires à la facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales par le biais d'imputations internes ont été mises en place.

Voir les chapitres 5.7.1 et 5.7.2 ci-dessus.

C. Budget des investissements 2023

1. Commentaires généraux sur le budget des investissements

Le budget des investissements 2023 vous est communiqué sous la forme d'un tableau récapitulatif commenté (voir annexe 9). L'inventaire des projets est classé selon l'ordre du plan comptable avec mention du village dans lequel il sera réalisé, du dicastère et du service communal concernés.

Les objets inscrits au budget des investissements 2023 ont été classés en trois catégories (voir code de couleurs au bas de l'annexe 9) :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet inscrit au budget des investissements 2022 ou d'une année antérieure.
- Nouveau projet proposé pour 2023 soumis au Conseil général sous la forme d'une demande de crédit d'engagement en décembre 2022.
- Recettes d'investissements non affectées à un projet.

Résultats en résumé

Catégorie	Investissements 2023		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés (voir point 2)	6'083'000.00	12'000.00	6'071'000.00
Nouveaux projets (demandes de crédits d'engagement) (voir point 3)	3'287'000.00	99'200.00	3'187'800.00
Recettes d'investissements non affectées (voir point 5)	60'000.00	3'026'000.00	-2'966'000.00
Total	9'430'000.00	3'137'200.00	6'292'800.00
dont pour les chapitres EP (7101) et EU (7201)	2'785'000.00	1'700'000.00	1'085'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2023 *)	3'570'000.00	2'990'000.00	580'000.00

*) Ces projets sont inscrits au plan financier pour l'année 2023. Le dossier de projet n'étant pas suffisamment prêt pour décision, la demande de crédit d'engagement sera soumise au conseil général dans le courant de l'année 2023. Pour plus de détails, voir les informations sur ces projets dans le plan financier des investissements 2023-2027 (colonne 2023) et dans les fiches de projets figurant à l'annexe 23.

2. Projets d'investissements en cours en 2023

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) dans le cadre du budget 2022 ou d'une année antérieure qui se prolongent en 2023 figurent dans cette catégorie.

Projets déjà décidés et en cours en 2023	Lieu	Décision année	Budget 2023 suite et/ou report	
			Crédit initial	Dépenses Recettes
Construction centre scolaire	RO	2021	8'000'000.00 500'000.00	2'500'000.00 0.00
Etude mise en conformité des arrêts de bus selon LHand	GX	2020	30'000.00 0.00	23'000.00 0.00
Assainissement Route du Glèbe	RS	2022	1'800'000.00 0.00	800'000.00 0.00
Etude modération de trafic	GX	2020	80'000.00 0.00	40'000.00 0.00
Assainissement éclairage public	GX	2020	150'000.00 0.00	60'000.00 0.00
Achat de véhicules édilitaires	GX	2022	140'000.00 12'000.00	140'000.00 12'000.00
Protection des sources	GX	2016	133'000.00 0.00	80'000.00 0.00
Maillage réseaux EP Farvagny-le-Petit - Rossens	FP/RO	2019/20	620'000.00 0.00	200'000.00 0.00
Mise en séparatif Rossens	RO	2018/19/20	3'170'000.00 0.00	1'600'000.00 0.00
Allègement collecteurs eaux claires secteur "Sud"	VG	2019	400'000.00 0.00	240'000.00 0.00
Rénovation du mur du cimetière	CO	2020	100'000.00 0.00	100'000.00 0.00
Frais d'équipement ZI Longivue	GX	2018	1'566'000.00 1'033'000.00	300'000.00 0.00
Total investissements bruts			16'189'000.00	6'083'000.00
Total recettes d'investissements			1'545'000.00	12'000.00

Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des dépenses et des recettes 2023 pour ces projets en tenant compte d'une évaluation de la part à charge des comptes des investissements 2022. Ils représentent l'étape 2023 du projet ou le solde pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2023.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 9).

3. Nouveaux projets proposés pour 2023

Vous trouvez dans cette catégorie les projets que les services communaux et le conseil communal vous proposent d'ores et déjà d'entreprendre en 2023.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier (Demande de crédit d'engagement) placé en annexe du présent message (annexes 10 à 22) et sera soumis pour approbation au Conseil général (crédit d'engagement selon LFCo, art. 25 à 33).

Type de crédit d'engagement

Selon les nouvelles règles, les crédits d'engagement inscrits au budget des investissements sont de trois natures différentes selon la LFCo :

Art. 26 Crédit d'étude

Le crédit d'étude est un crédit d'engagement permettant l'estimation de l'ampleur et des conséquences financières de grands projets futurs.

Art. 27 Crédit d'ouvrage

Le crédit d'ouvrage est un crédit d'engagement destiné à un projet individuel et qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé.

Art. 28 Crédit-cadre

Le crédit-cadre est un crédit d'engagement destiné à plusieurs projets individuels, présentant un lien objectif entre eux et réunis dans un programme, et qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé.

Limite d'activation des investissements

Les investissements dont le montant est supérieur à Fr. 50'000.00 doivent être inscrits au budget des investissements, activés au bilan et faire l'objet d'un amortissement comptable durant la durée de vie de l'objet (RFin art. 3).

Financement des projets d'investissements

En application des nouvelles règles de gestion, les amortissements extraordinaires par affectation anticipée des réserves disponibles n'est plus possible. De manière générale, les projets seront en priorité financés par les capitaux disponibles et seulement à défaut par le recours à l'emprunt.

Référendum financier

RFin Art. 11 Referendum (art. 69 LFCo)

Le referendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le conseil général supérieure à 500'000.00 francs.

Projets inscrits au budget des investissements 2023 dont le financement est soumis au conseil général.

	Lieu	Crédit d'engagement		Budget 2023		Amortissement comptable annuel
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Remplacement cibles stand de tir	VO	182'000.00	0.00	182'000.00	0.00	9'100.00
Interventions diverses sur le centre scolaire	EG	165'000.00	0.00	165'000.00	0.00	4'550.00
Réfection intérieure salle de sport	FG	80'000.00	0.00	20'000.00	0.00	2'400.00
Développement du tourisme doux	GX	200'000.00	0.00	50'000.00	0.00	10'000.00
Réfection de routes et chemins agricoles	RS/VO	174'000.00	99'200.00	174'000.00	99'200.00	1'870.00
Réfection Route de Fribourg et aménagement trottoirs, et mise en séparatif	FG/FP	3'600'000.00	0.00	1'800'000.00	0.00	81'125.00
Réfection Chemin de la Scie	VO	180'000.00	0.00	180'000.00	0.00	4'500.00
Réalisation aménagements 30 Km/h	FP	250'000.00	0.00	200'000.00	0.00	6'250.00
Canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques	PO	80'000.00	0.00	80'000.00	0.00	2'000.00
Achat de véhicules édilitaires	GX	64'000.00	0.00	64'000.00	0.00	3'200.00
Déplacements et aménagements conduites diverses EP	GX	300'000.00	0.00	60'000.00	0.00	3'750.00
PGEE Gibloux Optimisation	GX	250'000.00	0.00	250'000.00	0.00	25'000.00
Travaux d'investigations sur sites pollués	GX	62'000.00	0.00	62'000.00	0.00	1'550.00
Total				3'287'000.00	99'200.00	155'295.00

Sur les 33 projets inscrits en 2023 au plan financier dont le financement doit être soumis au conseil général, les crédits d'engagement pour un total de 13 projets seront proposés pour approbation au Conseil général lors de la séance des 5 et 6.12.2022.

Seul le projet de réfection de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit sera soumis au referendum financier facultatif (art. 11, RFin).

4. Autres projets inscrits au plan financier pour 2023

Cette catégorie regroupe les 20 projets que les services communaux et le conseil communal prévoient d'entreprendre en 2023 et qui seront soumis pour approbation au Conseil général en cours d'année 2023.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du plan financier des investissements (annexe 1).

	Lieu	Crédit d'engagement		Planifié en 2023		Amortissement comptable annuel
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Construction centre scolaire, étude	FG	300'000.00	0.00	100'000.00	0.00	9'000.00
Rénovation ancien bâtiment scolaire	RO	1'915'000.00	200'000.00	150'000.00	0.00	57'450.00
Aménagement des accès au site du Château d'Illens	RO	200'000.00	0.00	200'000.00	0.00	5'000.00
Terrain de football synthétique et aménagements sportifs, étude	FG	120'000.00	0.00	120'000.00	0.00	3'000.00
Réfection Rte de Rueyres / Rte de Farvagny	FG/RS	800'000.00	0.00	160'000.00	0.00	20'000.00
Réalisation aménagements 30 Km/h secteurs Rte du Bry et Rte du Mystère	FG	500'000.00	200'000.00	200'000.00	0.00	7'500.00
Réalisation aménag. 30 Km/h divers villages	GX	800'000.00	0.00	100'000.00	0.00	20'000.00
Aménagements secteur Kaisa EP	FG	1'350'000.00	0.00	1'050'000.00	0.00	27'000.00
Remplacement conduite EP Pra-Bastian	FG	185'000.00	0.00	150'000.00	0.00	2'313.00
Remise en état conduite eaux claires secteur Montmulien	RO	250'000.00	0.00	250'000.00	0.00	3'125.00
Mise en séparatif secteur A Pra-Bastian	FG	230'000.00	0.00	230'000.00	0.00	2'875.00
Installation compacteur	FG/VO	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00	7'750.00
Revitalisation de la Longivue de Prouvin et de Pra Gady	VO	90'000.00	40'000.00	90'000.00	40'000.00	2'500.00
Etudes de densification	GX	60'000.00	0.00	60'000.00	0.00	6'000.00
Achat de véhicules forestiers	GX	150'000.00	0.00	150'000.00	0.00	7'500.00
Rénovation du Chalet du Commun	VI	130'000.00	0.00	130'000.00	0.00	0.00
Frais d'équipement terrain ZI Longivue - complément route desserte	FG	300'000.00	0.00	300'000.00	0.00	0.00
Vente de bâtiments dans les secteurs Le Glèbe et Magnedens	GX	0.00	1'800'000.00	0.00	1'200'000.00	0.00
Vente terrain Longivue	FG	140'000.00	5'706'000.00	0.00	1'000'000.00	0.00
Vente terrain ZAct restreintes Donzallé	RO	30'000.00	750'000.00	30'000.00	750'000.00	0.00
Total				3'570'000.00	2'990'000.00	181'013.00

5. Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements comprennent les ventes d'immobiliers, les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration ainsi que les subventions et autres contributions à des objets d'investissements.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 9).

D. Annexes

1. Plan financier des investissements 2023 – 2027
2. Plan financier du compte de résultats 2023 – 2027 - Récapitulation par chapitre
3. Inventaire des immobilisations (version résumée)
4. Estimation des recettes fiscales 2023 – Communiqué du SCC et annexes
5. Budget du compte de résultats 2023 par chapitre avec commentaires
6. Budget du compte de résultats 2023 par nature
7. Personnel communal - Taux des charges sociales
8. Emprunts bancaires, état évalué au 31.12.2022– Tableau et graphiques
9. Budget des investissements 2023 par chapitre avec commentaires
10. Crédit d'engagement - VO - Remplacement cibles stand de tir
11. Crédit d'engagement - EG - Interventions diverses sur le centre scolaire
12. Crédit d'engagement - FG - Réfection intérieure salle de sport
13. Crédit d'engagement - GX - Développement du tourisme doux
14. Crédit d'engagement - RS/VO - Réfection de routes et chemins agricoles
15. Crédit d'engagement - FG/FP - Réfection Rte de Fribourg, aménagement trottoirs et mise en séparatif
16. Crédit d'engagement - VO - Réfection Chemin de la Scie
17. Crédit d'engagement - FP - Réalisation aménagements 30 km/h
18. Crédit d'engagement - PO - Canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques
19. Crédit d'engagement - GX - Achat véhicules édilitaires
20. Crédit d'engagement - GX - Déplacements et aménagements conduites diverses EP
21. Crédit d'engagement - GX - PGEE Gibloux Optimisation
22. Crédit d'engagement - GX - Travaux d'investigations sur sites pollués
23. Plan financier 2023 – 2027 des investissements - Fiches des projets inscrits au plan financier